



UNIVERSITÉ PARIS-EST VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

DU

VENDREDI 18 JANVIER 2019

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. DELBÉ Jean

Mme BARON Myriam

M. MEKONTSO-DESSAP Armand

M. GRIMBERT Philippe

M. TEBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme DE SUREMAIN Marie-Albane

M. THEVENET Laurent

Mme RUBENS Lolita

M. THAUVRON Arnaud

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. VALLÉE Benoit

Mme FAURE-DUNABEITIA Joëlle

Mme DESPRES Marie-Agnès

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. LOWENSTEIN Fantin

M. OUAMOUNO Faya

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

Mme LE LAGADEC Jeannick – Conseil départemental du Val-de-Marne

M. BERTHENAND Emmanuel – INSERM

M. ZOUGBEDE Jean – Organisation représentative des salariés

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette (procuration donnée à Mme DE SUREMAIN)

Mme LANGLOIS Valérie (procuration donnée à M. THAUVRON)

Collège B dit « des autres enseignants » :

M. PELLET Éric (procuration donnée à M. TEBOUL)

Mme CASCONI Liria (procuration donnée à M. THAUVRON)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme COSTES Sylvie (procuration donnée à M. THEVENET)

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. GUYARD Mihai (procuration donnée à M. THEVENET)

Mme ARMINOT Manon (procuration donnée à M. LOWENSTEIN)

M. QUESTIAUX Geoffroy (procuration donnée à M. LOWENSTEIN)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

Mme SERT Geneviève – Conseil départemental de Seine-et-Marne (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

Mme HACHMI Frédérique – Mairie de Créteil (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

M. LEGALL Jean-Yves – Directeur général (procuration donnée à Mme DE SUREMAIN)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

M. AUVERLOT Daniel, Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités, représenté par Mme NJIKE

Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD

M. BASQUIN Christophe, Directeur général des services

M. BERNARDINO Amilcar, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau

M. GADESSAUD Laurent, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry

M. GIRAL Julien, Directeur de Cabinet

Mme GUISNEL Marie-Lorraine, Directrice par intérim du SSU

Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines

M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie

M. PALAU Yves, Administrateur provisoire de l'IPAG

M. POIRET Guillaume, Vice-président Patrimoine et Développement durable

Mme RAY Bénédicte, Directrice de la communication par intérim

M. VINCENT Lhéo, Vice-président Étudiant

M. ZEPF Marcus, Directeur de l'École d'Urbanisme de Paris

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.1 Point d'information du Président	5
1.2. Approbation du PV du 9 mars 2019.....	8
1.3. Approbation du principe de la création d'une fondation	10
2. FORMATION	21
2.1 Approbation des éléments Parcoursup : attendus locaux et éléments d'examen des candidatures pour l'année 2019–2020 en licence et DUT	21
2.2. Approbation des capacités d'accueil en L1 pour l'année 2019–2020.....	28
2.3. Information sur les projets d'ouverture de départements au sein de l'IUT Créteil–Vitry et de l'IUT Sénart–Fontainebleau.....	42
2.4. Approbation des capacités d'accueil en master pour l'année 2019 2020.....	65
2.5. Approbation des modalités d'examen des candidatures en master pour l'année 2019–2020	68
3. VIE ÉTUDIANTE	69
3.1. Approbation de la répartition des crédits de la contribution de vie étudiante et de campus pour l'année 2019	69
4. RESSOURCES HUMAINES.....	74
4.1. Approbation des modalités d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) pour l'année 2019.....	74
5. PATRIMOINE	80
5. 1. Approbation du projet de Bâtiment de recherche biomédicale	80
6. CONTRAT ET CONVENTION	93
6.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université	93
QUESTIONS DIVERSES.....	94

La séance est ouverte à 9 heures 43 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du Président

M. LE PRÉSIDENT.– Une première information principale : les frais pour les étudiants étrangers ont créé une polémique, comme vous le voyez dans la presse. La CPU a une position extrêmement claire ; elle en demande la suspension, il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus. La ministre a ouvert une concertation à laquelle la CPU et ses représentants iront. Moi-même, je dois être audité sur une autre commission. La CPU porte fermement cette concertation pour différentes raisons.

Personne n'a réellement compris quelle était l'intention, quelle est l'idée derrière. Si l'idée est de dire que l'on accueille des étudiants étrangers et que l'on crée les conditions d'accueil particulières sur les frais d'inscription... C'est deux questions à la fois en fait, donc on ne comprend pas trop.

Si la deuxième intention est prémonitoire, et que c'est une augmentation plus généralisée des frais d'inscription, autant le dire tout de suite, c'est plus clair.

Si la troisième intention, c'est de donner des ressources propres à l'université pour créer les conditions d'une GVT en 2019, il faut le dire aussi, c'est encore plus clair.

Compte tenu de ce flou dans l'intention, non pas forcément sans réflexion, c'est en tout cas quelque chose qui est discuté.

Le quatrième point pour la CPU, c'est que personne n'a été mis au courant de cette affaire, cela n'a pas du tout été discuté. Les choses doivent être discutées avec les coordinateurs intermédiaires pour que les choses avancent.

J'ai vu les réactions de presse de la ministre sur le fait qu'il faudrait que les présidents d'université obéissent à l'État. Nous ne pouvons pas nous mettre hors la loi, on est

bien d'accord, mais cette façon de présenter le début de la concertation ne va pas détendre l'atmosphère. On en est là.

Pas mal de réunions se passent dans différentes universités. Il y a aujourd'hui un mouvement qui se crée de plusieurs présidents d'université. Nous avons la position de la suspension, la position d'aller vers la concertation, parce que ce n'est pas bien de ne pas aller vers la concertation, mais avec le plan A, qui est la suspension. Voilà pour l'information principale de ce début d'année.

Le décret est prévu en mars ; la concertation débute à peine.

Un autre élément qui pousse à dire que tout cela est un peu absurde, c'est que de toute manière, le décret étant en mars, la mise en place d'une telle mesure sera difficile en 2019, les exonérations devant être calées, etc. Au bout du compte, on a un effet d'annonce déplorable par rapport à toute la francophonie, et on n'a également aucun impact budgétaire réel, puisqu'on n'aura de toute manière pas utilisé cet argent compte tenu des enjeux.

L'élément aussi qui fait penser que cela va peut-être se décoincer, c'est que la mesure vient clairement de Bercy. On pensait que c'était quelque chose qui était porté au niveau de l'Élysée, mais c'est en fait une mesure portée par Bercy, semble-t-il, ce qui n'est pas trop étonnant, avec derrière, en interministériel, beaucoup d'éléments contradictoires.

Le ministère de l'Intérieur voulait faire quelque chose autour des visas, pour l'accueil des étrangers, et se voit l'herbe coupée sous le pied par cette annonce un peu emblématique autour de l'accueil des étudiants. Le ministère des Affaires étrangères est absolument contre cette mesure, parce que tout le *soft power* vient de cet accueil des étudiants, mais également parce que dans pas mal de formations, beaucoup d'étudiants venant de l'Étranger restent en France, et ils sont également importants en termes d'accompagnement du pays.

On en est là ; cela patine quand même.

Je pense que la suspension serait raisonnable.

M. ZIDI.– Concernant les étudiants étrangers, on a un exemple concret que j'ai vécu encore hier, pour accueillir une étudiante d'une école d'ingénieur de Rabat au Maroc. On avait suivi en interne toutes les procédures — Laurent peut en témoigner —, y compris sur des montants financiers, gratification de stage, parce que l'accueil se faisait dans le cadre d'un stage que l'on avait respecté. Cela n'a pas empêché hier, au niveau décisionnaire, d'avoir été bloqué par le consulat français à Rabat. Elle ne pourra donc pas venir. Avec encore une fois un argument financier, mais pas que cela ; tout un déroulé nous a été envoyé. Mais il n'y a que le résultat qui compte, c'est qu'on ne va pas pouvoir l'accueillir.

Je veux bien tout le discours, mais on a l'impression que l'on est dans une démarche d'empêcher ou de limiter l'accueil des étudiants étrangers. Il y a des exemples concrets qui restent là.

M. THEVENET.– En 2018, il y a eu une restriction du nombre de visas délivrés ; on annonce un assouplissement pour 2019.

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, c'est ce que voulait le ministère de l'Intérieur.

M. THEVENET.– C'est ce qui a été annoncé, mais cela a créé des tensions ; l'Algérie a aussi eu des mesures de rétorsion et a réduit les visas attribués aux Français. Des gens se sont donc vu refuser des visas ; cela a été une cause de tensions entre les deux pays sur la fin 2018.

M. LE PRÉSIDENT.– La deuxième information, c'est que l'on vous demandera d'être présents à un Conseil d'Administration en février, qui n'était pas programmé, parce que nous sommes derrière le tempo des appels d'offres, en particulier celui des alliances européennes en février.

Le dossier avance très bien. On a rencontré hier l'ensemble des participants. Le consortium est maintenant mis en place. On est dans le travail de mise en place du contenu, avec une rencontre des présidents qui est prévue le 19 février.

Le CA sera le 8 février, pour vous présenter le projet des alliances, qui rentre à ce stade dans sa phase de construction.

Il fallait déjà que le consortium soit mis en place. Tout un travail a été fait en mode accéléré — Laurent en parlera. On présentera également pour information l'état d'avancement des EUR, et également du contour du projet pilote de formation, ex-ESPÉ du futur, et sans doute le projet TIGA, autour du logement, qui sera porté par la Comue, dans lequel on pourrait s'inscrire, notamment sur l'axe santé, en particulier santé travail. Les choses se calent.

On vous présentera les contours de ces appels d'offres pour que vous soyez informés, et au-delà, pour les alliances, nous irons plus loin pour vous demander votre avis. Nous ferons une présentation plus formelle en mars.

1.2. Approbation du PV du 9 mars 2019

Mme DE SUREMAIN.— Je remercie les personnes qui nous ont fait parvenir des modifications. Nous progressons, dans le sens où vous pouvez écrire en ligne sur le document maintenant. Cela permet d'avoir les modifications apparentes, et on va encore travailler sur la présentation. M. Pellet a corrigé ses interventions ; ce sont des corrections d'ordre stylistique, pour une bonne correction de la langue.

Je n'étais pas présente à ce CA ; néanmoins, en ayant une lecture qui ne modifie pas le sens mais qui veille à la clarté d'expression, je fais l'hypothèse que dans le bas de la page 22, M. Mouchet a parlé non pas d'une déformation mais des formations en STAPS. Des petites choses amusantes ; je passe sur les coquilles.

Mme Faure est au SGEN-CFDT ; le GVT était devenu le GIT ; le PAPET était devenu la ville de Papeete dans le Pacifique.

Plus sur le fond, Mme Noel vient de nous donner la réponse : en haut de la page 111, il y avait une formulation très sibylline : « Pour moi, le discount, c'est le mode GA ». Après enquête, il semble que ce soit : « Pour moi, le deuxième, c'est le MOPGA. » Il

s'agit du deuxième contrat avec l'ANR, Make Our Planet Great Again. Dans le cadre de ce programme, deux chercheurs ont été accueillis. C'est la seule modification vraiment importante et qui permet d'éclairer les lecteurs de ce PV.

Pour le reste, ce sont des coquilles qui ne modifient pas le sens.

Voilà pour les modifications proposées. Y a-t-il des remarques sur ce PV ?

M. THAUVRON.– De façon plus générale, nous avons évoqué il y a quelques CA la possibilité de recevoir les PV bruts du sténotypiste, comme à la CFVU.

Mme DE SUREMAIN.– Absolument. Et maintenant que l'on a mis en place ce dispositif qui permet de corriger en ligne de façon visible, nous pourrions dorénavant vous transmettre ces PV en grand nombre ; on ne va pas tous les valider en une fois à un seul CA, mais c'est pour que vous puissiez y avoir accès rapidement pour faire vos corrections, tant que les choses sont encore fraîches dans les mémoires. On passera à la validation de façon échelonnée. Maintenant, les choses ont été éprouvées, et on peut intervenir sur ces CA tout en gardant une trace de la version originale.

Mme MANENT.– On a créé un onglet ; quand vous êtes sur le SharePoint des instances, dans la partie CA, vous avez "séances en cours", et on a créé un onglet "PV en cours". On va les mettre, et on vous invitera d'ici la semaine qui arrive à consulter les PV.

M. THAUVRON.– Il semblerait que sur l'intranet, une fois que les PV sont validés, ils ne sont pas à disposition de l'ensemble des collègues. Il n'y a rien après 2017.

M. LEVRAT.– Les PV sont à disposition une fois que les délibérations sont passées. On a un peu de retard sur les délibérations ; dès que cela sort, c'est mis en ligne sur l'intranet. Là, effectivement, il y a un arriéré qui fait qu'il y a un petit décalage.

Mme DE SUREMAIN.– On va veiller à ce que tout cela soit accessible, c'est essentiel pour la vitalité de notre démocratie d'établissement.

Mme BARON.– Est-ce que l'on aura la possibilité de généraliser ce qui a été fait pour le CA de la semaine dernière, c'est-à-dire que l'ensemble des documents puisse être

téléchargé via un lien FileX ? Parce que télécharger les documents un par un, c'est un peu fastidieux.

M. LEVRAT.– Normalement, c'est le cas. C'est ce que l'on a décidé dans le mail de convocation. Il y a maintenant un lien FileX qui permet de télécharger l'ensemble des documents en plus de la mise à disposition sur la plateforme. En principe, sur la première convocation, il y a bien le lien qui permet d'avoir un fichier .zip avec tous les documents point par point.

Mme DE SUREMAIN.– Parfait, merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres remarques aux questions sur ce PV et plus globalement sur la transmission des transcriptions pour validation, nous allons passer au vote et à l'approbation de ce PV.

(Lecture des procurations.)

(Il est procédé à un vote à main levée.)

<p><i>Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2018 est adopté à l'unanimité.</i></p>
--

1.3. Approbation du principe de la création d'une fondation

M. LE PRÉSIDENT.– Nous souhaitons qu'il y ait un vote sur le principe d'une fondation, qui permet d'enclencher un groupe de travail.

M. ZIDI.– Bonjour à tous. À titre préliminaire, vous le savez puisque cela était clairement indiqué dans nos lettres de mission, que ce soit celle d'Alexandra d'Anglemont de Tassigny, qui est Vice-présidente chargée du partenariat, et moi-même, une de ces missions était la création d'une fondation.

On en avait un peu parlé lors du séminaire du 12 octobre, où il s'agissait dans le cadre du groupe réforme du modèle économique d'avancer, en tout cas à titre informatif, sur ce projet de création d'une fondation. C'est la première chose.

Deuxième chose, c'est que depuis, nous avons pu voir ce qui se fait à l'extérieur, sachant qu'il faut être très clair, créer une fondation, c'est un métier à part entière. De toute façon, dans l'historique de l'UPEC, pour ceux qui ont cette information, il y a déjà eu ce projet de création de fondation, et même inscrit dans des projets d'établissement précédents. Cela n'a pas pu se faire pour telle ou telle raison, on n'a pas nécessairement tous les éléments, mais il s'agit, dans le cadre de la politique de l'établissement que l'on veut mettre en place au niveau de l'équipe, d'aller maintenant sur ce projet et d'aboutir.

À la fin de cette présentation, un calendrier pour la construction de cette fondation sera proposé. On souhaite que le cadre soit très clair, dans le sens où il y aura une totale transparence dans le déroulé de la création de cette fondation, en associant la communauté au travers de ses conseils et comités.

C'est dans ce cadre que l'on souhaite se situer pour que ce projet aboutisse, et il n'aboutira que s'il y a une volonté claire de la communauté de créer cette fondation. Dans le cadre de cette présentation, qui va être courte, il va s'agir d'être dans des généralités. Le particulier et le détail se feront dans le déroulé de la construction de cette fondation, comme je l'ai indiqué précédemment.

À titre informatif, un réseau des fondations universitaires s'est mis en place, aux alentours de 60 fondations qu'ont créées les universités. On a pu participer à l'une de ces manifestations récemment, qui a eu lieu à Clermont-Ferrand. On a un retour d'expérience qui est assez intéressant, et sur un certain nombre de points que je vais aborder ce matin ; cela fait partie de ce retour d'expérience.

➔ Les objectifs de cette fondation

C'est participer et dynamiser la mise en œuvre d'une politique d'établissement que l'on souhaite ambitieuse autour d'un projet. Quand on parle de projet autour d'une fondation, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la finalité de récupérer des fonds n'est pas nécessairement celle qu'il faut adopter d'emblée. Bien sûr, *in fine*, on

y arrivera, mais au départ, une fondation doit se construire autour d'un projet. Le projet, bien sûr, on va être amené à le présenter, mais bien évidemment, il sera lié au projet d'établissement que nous sommes en train de développer depuis la mise en place de la nouvelle équipe. Mais fondation veut dire projet d'abord, avant de parler de fonds ; il faut que les choses soient claires de ce côté-là.

La fondation permettra de contribuer à répondre aux enjeux de nos missions au niveau de l'université : formation, recherche, professionnalisation, également la partie partenariale de toutes sortes, avec les collectivités territoriales, les entreprises, les institutionnels, et également en s'appuyant sur une expertise qu'ont les universités dans le cadre de leur activité — et ici, c'est spécifique à l'UPEC — pluridisciplinaire voire interdisciplinaire, et dans le cadre du projet d'établissement que nous mettons en place, les problématiques que nous souhaitons développer et qui concernent des problématiques sociales et environnementales.

Au bout, il va s'agir pour cette fondation d'être un levier de financement complémentaire pour diversifier les ressources propres de l'établissement en recourant à l'extérieur, au travers du mécénat d'entreprises, de collectivités, de particuliers.

Un autre aspect qui me semble intéressant lorsque l'on parle de fondation, en particulier lorsqu'on s'adresse aux entreprises, c'est de responsabiliser. Cela se fait de plus en plus ; on a des exemples de pratiques au niveau de l'UPEC au travers de projets avec Thalès, autour du handicap. C'est de les responsabiliser dans le rôle social. La fondation peut jouer ce rôle de responsabilité.

➔ Code de l'éducation

Comme vous le savez peut-être, le code de l'éducation prévoit d'un point de vue réglementaire la création de fondations de plusieurs types. Vous avez ici les deux articles du code de l'éducation que l'on vous a envoyés ; une note a été jointe pour le CA d'aujourd'hui. Ils précisent deux cadres :

- les fondations universitaires, très liées à l'établissement, créateur de la fondation,
- et l'autre article prévoit la création de fondations partenariales, donc beaucoup plus autonomes, sur le modèle de fondations d'entreprises.

Ces deux types de fondations existent dans le panorama des fondations en France ; à peu près 50 % sur les 60 qui existent. On a pu en comptabiliser une trentaine dans le premier cadre — fondations universitaires —, et une trentaine de fondations type partenariales. Nous pourrions ensuite échanger sur ces types de fondations et aller plus dans le détail. En tout cas, les textes réglementaires prévoient ce type de fondations, et c'est sur ces deux types que l'on sera amené à discuter.

→ Quelles sont les clés pour réussir la mise en place d'une fondation ?

Ce n'est pas nécessairement nous qui avons inventé cela. Encore une fois, il y a un retour d'expérience de fondations qui se sont créées depuis 2007 – les textes réglementaires permettent de créer des fondations à partir de 2007.

La première chose, c'est une évidence mais qu'il faut avoir en tête, créer une fondation par une université, c'est nécessairement — sinon le succès ne sera pas là — d'avoir un soutien fort de l'équipe politique pour la création de cette fondation, et également de la communauté universitaire.

La fondation doit également s'appuyer sur un projet clair, lisible, lié à la politique stratégique de l'établissement, et afficher au travers de cette politique stratégique une ambition de développement pour la fondation, mais aussi pour l'établissement sur lequel on sera amené à faire en sorte que tout cela fonctionne de façon claire entre les deux structures.

Un climat de confiance. Cela doit être bien évidemment clair entre l'établissement et la fondation ; des procédures administratives rigoureuses, puisque qui dit fondation dit tout un pan de gestion qui lui est associé. Suivant le type de fondation, universitaire ou partenariale, nous ne sommes pas nécessairement sur les mêmes

textes ou les mêmes règles qui gèrent ces fondations. Autre chose à avoir en tête, c'est que créer une formation, c'est faire en sorte de ne pas perturber le fonctionnement de l'université, en particulier sur la gestion de l'emploi.

Autre élément important, parce que c'est encore une fois un retour d'expérience important que l'on a eu, réussir la création d'une fondation, c'est travailler sur un temps relativement long. Vous verrez au niveau du calendrier qui va vous être proposé, la notion de long peut être discutée, mais ce n'est pas simplement une fondation qui va se créer dans les prochains jours. Pourquoi ? C'est l'expérience qu'ont eue un certain nombre de fondations qui se sont créées. Il y a tout d'abord une période que l'on va appeler « silencieuse », pour travailler sur le projet de la fondation, construire les partenariats, et avoir à la fin quelque chose de consolidé.

Au niveau de la fondation, encore une clé importante pour sa réussite, c'est d'avoir une gouvernance reconnue au niveau de la fondation. Encore une fois, nous sommes dans des termes génériques, il va falloir les préciser.

Une politique de capitalisation — c'est bien entendu lorsque nous sommes dans le cadre de récolte de fonds —, qui va assurer sa pérennité.

Je peux vous donner un exemple : certaines fondations prélèvent un pourcentage de leur levée de fonds pour le placer par exemple dans du logement étudiant. Cela leur permet d'avoir cette politique de capitalisation. La levée de fonds, puisque lorsque nous sommes en bout de chaîne, il s'agit de récupérer des fonds, c'est un métier. Les universitaires, on ne sait pas nécessairement faire ce genre de travail. Les fondations qui se sont créées ont fait appel à des professionnels. Elles ont même recruté pour lever des fonds. J'ai même appris qu'il existait des formations de leveur de fonds qui permettent d'avoir cette compétence, que l'on n'a pas nécessairement au sein de l'université. Des levées de fonds pour une fondation, je précise.

La clé de réussite de la fondation, j'insiste là-dessus, c'est une politique Alumni à développer, mais pas que. Il y aura un travail ; on a commencé à en discuter avec les

élus étudiants. On verra que le travail se fait bien en amont, dès maintenant, avec nos étudiants. Le sentiment d'appartenance à l'université doit être travaillé et développé dès à présent, puisque ce seront nos contacts futurs pour cette fondation lorsqu'on sera amené à contacter l'extérieur, sachant encore une fois que l'on est dans du temps long ; les étudiants passent par l'université, mais après les choses durent lorsqu'ils sont à l'extérieur.

Ce qu'il faut également à voir en tête lorsqu'on parle de créer une fondation, c'est que nous sommes dans un système « concurrentiel ». Quand on s'adresse à l'extérieur, à nos partenaires entreprises en particulier, ils sont très sollicités pour du sponsoring au travers d'institutions médicales, mécénats culturels, et je ne parle même pas des fondations universitaires, comme je l'ai précisé précédemment, qui existent. Cela veut dire qu'au niveau du projet et de notre démarche, il va falloir être original et assez particulier.

➔ Les actions à court terme

Je présenterai le court terme en termes de calendrier tout à l'heure.

Comme je le disais précédemment, c'est définir le projet pour cette fondation.

C'est analyser le potentiel de l'université ; on sait le faire en interne, mais pourquoi pas en externe. Comment est vu l'UPEC de l'extérieur (et pas nécessairement vu de l'œil académique) ?

S'interroger — ce sont également des questions qu'il faut se poser ; on aurait pu commencer comme cela la présentation — sur l'objectif et la légitimité de nouvelles ressources.

Mettre en œuvre la stratégie de diversification des ressources. Elle existe déjà au niveau de l'UPEC ; la fondation sera un élément supplémentaire.

Également à court terme, il va falloir maîtriser les dispositifs juridiques et fiscaux, car qui dit fondation dit tout un versant administratif qu'il va falloir mettre en place et bien maîtriser.

Identifier les cibles au sens partenariat, général.

Organiser un dispositif de pilotage pour mettre en place cette fondation, et même lorsqu'elle sera créée.

Comment organiser et lancer les campagnes de levée de fonds, puisque comme je le disais précédemment, c'est quand même la finalité dans laquelle nous serons après la création de cette fondation.

J'ai rajouté également la stratégie de communication. Créer une fondation, cela se fait. On va voir que dans la pratique, ce n'est pas nécessairement compliqué d'un point de vue administratif. Après, des fondations qui se sont créées et qui ne marchent pas, il y en a tout un paquet, on a eu des exemples. Maintenant, quitte à dépenser de l'énergie pour créer une fondation, c'est ce que l'on souhaite faire, on a intérêt à se donner tous les moyens, y compris dans une stratégie de communication autour de la fondation.

Il y aura bien entendu d'autres aspects.

→ Calendrier prévisionnel

Comme je l'ai dit précédemment, on souhaite une transparence totale autour de la construction de cette fondation.

Aujourd'hui, on a l'approbation du principe de création de la fondation par le Conseil d'Administration.

Dès février, on souhaite mettre en place un groupe de travail, qui inclura les services, des compétences que l'on a — parce qu'on en a quelques-unes à l'UPEC — qui pourraient nous aider autour de ce projet. Ce groupe de travail aura comme mission de travailler sur le projet, sur les axes que l'on définira autour de ce projet, les statuts juridiques en particulier, identifier les partenaires, et tous les éléments que j'ai présentés précédemment en termes d'actions qu'il va falloir mettre en place.

En juin 2019, il y aura une restitution des travaux de ce groupe devant les conseils centraux, donc le CA, le CAC, et également le Comité Technique.

Ce que l'on souhaite, c'est qu'en septembre 2019, il y ait approbation — cette fois-ci, on est sur du vote défini — des statuts de la fondation par le CA, avec des choses beaucoup plus détaillées que ce que je présente aujourd'hui.

Le démarrage et la création de la fondation en janvier 2020.

D'un point de vue calendrier, cela peut paraître long, mais dans l'échelle de création des fondations, on est dans du relativement rapide par rapport aux calendriers que l'on a pu voir par ailleurs à l'extérieur.

Voilà pour une présentation condensée pour ce vote de principe de création de la fondation.

Mme DE SUREMAIN.— Merci beaucoup. Une précision — cela a été dit de façon synthétique — : la création d'une fondation ne doit pas perturber le fonctionnement de l'UPEC. L'idée, c'est qu'il y ait une forme d'étanchéité entre les enjeux financiers et budgétaires du fonctionnement propre de la fondation, et celui de l'université. Le risque dans une fondation, c'est que cela finisse par coûter de l'argent à l'université ; ce n'est pas l'objectif. Il ne faut pas que cela perturbe le fonctionnement de l'université. Cela prendra un peu de temps, mais il faut que cela permette d'augmenter les ressources propres de l'université, et non pas que cela devienne une charge qui mette en péril le budget du fonctionnement de l'université.

Dernière remarque, c'est un élément important et qui sera pris en compte dans la réflexion globale que l'on va élaborer ensemble sur la réforme du modèle économique. C'est un modèle important qui sera intégré à cette réflexion, même si la fondation sera formellement créée l'année prochaine. Du moins, c'est ce que nous vous proposons. Ce sera intégré dans la réflexion.

M. TEBOUL.— Je voudrais d'abord dire que je pense que ce projet est extrêmement opportun.

En effet, j'observe que nous avons depuis un certain nombre d'années un développement des axes qui sont des axes pluridisciplinaires, et ces axes auront

certainement besoin d'un appui complémentaire pour pouvoir mieux permettre la mise en place du développement de la recherche.

Par conséquent, je pense que la fondation aura pour mission d'assurer une fonction d'accompagnement par rapport à des axes qui jusqu'à présent n'existaient pas. Elle aura d'autant plus cette mission que sa composition pourra être elle-même pluridisciplinaire, et donc accompagner la pluridisciplinarité des axes qui sont en train de se développer.

Au-delà de cela, je voudrais vous poser une question concernant les fondations partenariales. Il est précisé qu'elles peuvent être créées, d'après le code de l'éducation, soit seulement par l'établissement, soit par toute personne morale et physique ou personne étrangère. Est-ce que des liens ont été pris avec les collectivités territoriales locales ? Elles pourraient apporter beaucoup. Et une université ne crée pas seulement une fondation, tous les membres fondateurs participent au financement. À ce titre, je pense qu'il y aurait là des appuis importants qui permettraient, s'agissant de cette politique d'accompagnement dont je parlais, de lui donner plus de puissance.

M. ZIDI.– On a déjà rencontré le T11 et le T12 du territoire ; on leur a parlé de ce projet de fondation. Sur le principe, aucun problème, ils soutiennent la démarche. Mais de façon concrète, si on part sur des aspects financiers, on rentre dans une autre discussion. On a des exemples en province, à Bordeaux notamment, où ils ont créé une fondation ; les collectivités territoriales ont soutenu, mais il n'y a pas nécessairement un accord financier direct. Il peut y avoir d'autres soutiens, ce n'est pas forcément financier.

Nous parlions de partenaires ; les collectivités territoriales sont bien évidemment incluses dans ce projet que nous sommes en train de monter.

Mme LE LAGADEC.– Il ne vous aura pas échappé aux uns et aux autres que les budgets des collectivités territoriales se resserrent de plus en plus. Ce n'est pas vraiment une

réponse, mais en même temps, voilà. D'autant plus que ce qui a été annoncé, c'est de mettre l'accent sur la RSE des entreprises. Qui dit RSE des entreprises dit avant tout que la cible, c'est bien le monde économique, pour qu'il participe à ce qui peut se passer comme travail universitaire qui va bien évidemment, à un moment ou à un autre, servir ce monde économique.

La question principale que je voulais vous poser, c'est la gouvernance. Qu'est-ce qui est envisagé comme type de gouvernance qui peut, et qui doit garantir à mon sens, que le monde universitaire, et bien entendu l'UPEC, gardera la main sur cette fondation ? Quel est le modèle juridique dans les deux que vous nous avez présentés qui garantit le mieux de garder le volant de la fondation ?

M. ZIDI. – Évidemment, c'est la fondation universitaire qui est étroitement liée à l'établissement. Ensuite, rien n'est figé à l'instant T. Ce groupe de travail, quand on parle de statut, ce sera la composition du conseil qui va gérer la fondation. À la sortie de ce groupe de travail, on aura un schéma clair qui sera présenté au CA. À l'instant T, les choses ne sont pas actées. Vous avez raison, il faut que l'université garde la main ; on est d'accord là-dessus.

Une chose concernant les partenaires. Ce n'est pas nécessairement ce que l'on croit, que ce sont les grosses entreprises qui vont financer. Bien entendu, via des relations personnelles ou des cas particuliers, on peut avoir des versements importants de ce côté-là, mais ils viennent surtout des PME et PMI, les petites entreprises, et encore une fois, du réseau des étudiants. Cela a été simulé ; on a des chiffres au travers de ce réseau des fondations. Nos collègues de Dauphine ont fait des calculs, et ils se sont vite aperçus qu'il fallait dynamiser tout cet aspect-là, Alumni, avec bien sûr ce sentiment d'appartenance qu'il va falloir mettre en place, il ne s'agit pas seulement de le dire. Des actions seront menées, et cela prendra un certain temps. Le financement vient plutôt de ce côté-là.

Philippe va intervenir pour la question suivante.

M. VERSCHEURE.– Oui, j'ai travaillé à plusieurs reprises sur les procédures et sur les fondations. J'ai travaillé à l'occasion du comité de direction sur des projets sur le type de fondations, qui organisaient la structure universitaire sur ce point.

Cela a été rappelé, deux types de fondation existent. Il y a la fondation partenariale, qui est plus détachée du fonctionnement de l'université, même s'il ne faut pas se tromper, ce sont des conventions. C'est la structure même de ce type de fondation qui va organiser les relations avec l'université. La fondation universitaire est plus liée avec l'université, parce que c'est un service de comptabilité distinct à l'intérieur de l'université. Ce sont les services de l'université qui vont permettre cette gestion d'information ; c'est le CA de l'université qui va dicter les missions de la fondation. C'est clairement lié à la structure de l'université. Néanmoins, avec ce type de fondation, il y a moins de marge de manœuvre.

La fondation partenariale est complètement distincte, c'est une fondation de droit privé, plus sur le type de fondations de type entreprises, comme tu l'as expliqué. Maintenant, la relation est distincte, mais elle peut être relativement liée avec l'université dans la mesure où les conventions ont une structure même de statut qui va le préciser. Et cela dépend de la représentativité de l'université qui va être présente au sein du CA de cette formation. Les choses ne sont pas complètement figées. Il ne faut pas dire que c'est une fondation partenariale universitaire ; les relations avec l'université seront plus importantes ou distendues.

Je me permets d'insister sur le fait que la structure qui sera choisie par le Conseil d'Administration doit être l'aboutissement, et non pas les premières questions qui doivent être posées dans la création d'une fondation. Le plus important, c'est de savoir ce que l'on veut faire à l'intérieur de la fondation ; quels sont les moyens que l'on veut y attribuer ; quelle est la politique et la stratégie de l'université ; quelle est la dynamique que l'équipe politique va mettre à travers cette fondation. De là découlera le type de fondation à créer.

J'insiste, ce n'est pas parce qu'on a une fondation partenariale que les liens avec l'université sont plus distendus ; les statuts le précisant, et les conventions qui pourraient être organisées avec le type de fondation. Le plus important, c'est la stratégie qui va être mise autour, et la dynamique que l'équipe politique pourra insuffler pour faire fonctionner cette fondation.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci Philippe. On va débattre de tout cela, c'est évident. Il n'est pas question que l'université et sa gouvernance soient distinctes, quel que soit le modèle de fondation. Ce n'est pas du tout l'objet.

Y a-t-il d'autres questions ? Nous sommes sur les grands principes de cela pour pouvoir travailler. Après l'information, on demande un vote du CA.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

<p><i>Le principe de la création d'une fondation est adopté à l'unanimité.</i></p>

M. LE PRÉSIDENT.– Josette Cadusseau s'excuse ; elle a un souci familial et ne pouvait pas être parmi nous aujourd'hui pour ce CA. On va donc présenter ; on vous demande un peu d'indulgence sur les éléments votés en CFVU.

2. FORMATION

Mme DE SUREMAIN.– Nous allons essayer de vous présenter de la manière la plus claire possible les éléments concernant Parcoursup, et également les masters.

2.1 Approbation des éléments Parcoursup : attendus locaux et éléments d'examen des candidatures pour l'année 2019–2020 en licence et DUT

Mme DE SUREMAIN.– Vous avez un tableau qui récapitule ces attendus pour chaque mention de licence et parcours. Pour chaque mention de licence, des attendus nationaux ont été rédigés pour que les candidats puissent entrer dans ces formations,

et dans chaque université, il a été donné la possibilité pour chaque mention et parcours de définir des attendus spécifiques. Vous avez ici ce qui vous est proposé ; ce sont les attendus spécifiques définis à l'UPEC, avec deux cas de figure et demie.

Premier cas de figure, ce sont des parcours rattachés à des mentions, donc des parcours pour lesquels les conseils de composantes ont repris les attendus nationaux ; c'est le cas le plus fréquent.

Si vous parcourez l'ensemble du tableau, vous verrez la mention "pas d'attendu spécifique" dans la colonne centrale — attendus locaux. Cela veut dire que l'on est sur le cas national. Et puis, vous avez d'autres mentions pour lesquelles les conseils de composantes ont rédigé et validé des attendus spécifiques qui complètent les attendus nationaux. C'est le cas pour dix parcours ; il y a un cas spécifique qui est celui de l'AEI, l'AEI étant une mention dérogatoire à la liste nationale des mentions de licence. Il n'y a pas eu de rédaction d'attendus nationaux, c'est la composante qui devait les définir. Dans le tableau, on commence donc par ces parcours rattachés à la mention AEI. Cela concerne cinq parcours de la mention AEI.

Voilà l'organisation, la présentation de ces attendus locaux, ou spécifiques, qui ont été validés par les conseils de composantes, et qui ont été présentés en CFVU et largement validés, avec 27 voix pour et une procuration contre.

Voilà pour le premier élément.

Mme HARIR.— On est effectivement sur ce principe pour les licences. On le verra également pour les masters.

Mme DE SUREMAIN.— Deuxième point présenté au vote aujourd'hui, ce sont les éléments d'appréciation des dossiers. Il y a l'engagement d'explicitier sur quoi se fonde l'appréciation des dossiers, puisqu'ils doivent être examinés, il n'y a pas d'automatisation des tâches. Il s'agit d'apprécier ces dossiers au vu de critères objectivés et transmis dans la plus grande transparence.

Deux modifications ont été apportées au niveau national par rapport à l'année dernière pour ces éléments d'appréciation : nous ne pouvons plus demander au candidat de fournir un CV ; cette possibilité a été supprimée, et il a été précisé qu'une fiche devait être remplie pour les étudiants en réorientation, puisque ces candidatures concernent les néo-bacheliers mais aussi les étudiants en réorientation.

L'essentiel des éléments d'appréciation, ce sont les résultats scolaires, les relevés de notes, et ce que l'on appelle la fiche avenir remplie par tous les candidats. C'est l'essentiel des éléments d'appréciation. Parfois, il y a quelques éléments supplémentaires où c'est plus détaillé.

L'autre nouveauté par rapport à l'année dernière, c'est l'institution d'étudiants ambassadeurs. Ce sont des étudiants qui sont considérés comme des pairs pour les candidats, peut-être bientôt étudiants. Ce sont des étudiants qui pourront être sollicités par les candidats pour les accompagner, soit qu'ils puissent les rencontrer, soit qu'ils puissent avoir un échange via Parcoursup, et une adresse générique pour avoir un échange avec eux. Ces étudiants ambassadeurs exerceront leur action aux côtés des candidats entre le 11 février et le 14 mars. Pourquoi le 11 février ? Le 11 février correspond au lendemain de la journée portes ouvertes du 9 février. C'est une occasion pour les candidats de s'informer et de rencontrer des étudiants, des mentions et des parcours qui les intéressent. Dans la foulée, ils pourront s'adresser à ces étudiants ambassadeurs. Ces étudiants ambassadeurs sont des étudiants de l'UPEC ; ils sont sur des emplois étudiants. Deux composantes vont choisir leurs étudiants ambassadeurs ; les autres composantes vont s'appuyer sur les ressources du SCUIO, et donc sur les étudiants référents qui sont mobilisés par le SCUIO, comme dans le cadre des salons, des forums, pour présenter les formations.

Au final, les candidats auront un référent administratif, un référent pédagogique, et un pair en la personne de cet ou ces étudiants ambassadeurs à qui ils pourront

s'adresser. Il y aura également un référent handicap prévu. Pour l'UPEC, ce sera en appui avec les cellules handicap du service de santé universitaire.

Pour les DUT, des attendus spécifiques ont également été présentés ; vous avez deux documents pour les deux IUT. Vous avez des critères généraux d'appréciation des dossiers qui vous sont précisés dans des fiches synthétiques pour chacune des formations.

Voilà les deux éléments qui sont au vote. D'une part, les attendus locaux, et puis les éléments d'appréciation des dossiers pour chacun de ces parcours dans ces mentions.

Mme HARIR.– Ce que vous avez sous les yeux, c'est effectivement ce qui a été validé en CFVU. Comme l'a rappelé Marie-Albane, le vote se fait en enlevant les CV, qui ont été proposés à l'UFR LLSH. Ce principe-là, de toute façon, ne figure plus sur Parcoursup puisqu'après le paramétrage, les services du rectorat ont vérifié ce qui avait été indiqué et ont enlevé les CV. Les candidats ne verront pas la mention du CV.

Mme DE SUREMAIN.– Et les attendus locaux qu'on présente cette année reprennent très largement les attendus locaux de l'année dernière. On est sur des attendus identiques.

Mme LE LAGADEC.– J'ai une question un peu en marge mais qui concerne Parcoursup. Une des grandes nouveautés, c'est qu'avant, c'était un recrutement académique en Île-de-France, avec un recrutement Île-de-France et non plus académique. Je voulais savoir si on avait le droit, d'une part, et s'il était prévu de garantir un pourcentage d'élèves qui viennent de l'académie de Créteil. Cela peut être très bien de pouvoir accéder à Paris plus facilement, parce que c'était un des gros reproches qui avaient été donnés en direction de Parcoursup. Mais dans l'autre sens, si des élèves qui habitent à l'autre bout du Val-de-Marne ont une place à Versailles, je ne suis pas sûre que ce soit une garantie de réussite pour les études du supérieur.

Voilà mon interrogation.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est Île-de-France. Je crois que le rectorat avait protégé deux ou trois formations, mais pas plus que cela.

Mme HARIR.– La question se posait pour la licence en éducation. On n'a toujours pas de retour. Ce qui nous a été indiqué par le rectorat, c'est effectivement que ce serait au niveau région académique. En ce sens, il n'y aura *a priori* pas de quota.

M. LE PRÉSIDENT.– Ce n'est pas l'université qui a la main sur les quotas. On n'a pas eu d'impact réel. L'année dernière déjà, c'était très modifié, et cela n'a pas tellement modifié le paysage finalement, ou même les différents bacs — je parle essentiellement pour l'UPEC. Il n'est pas sûr que ce soit si transformant que cela. L'élément qui joue, c'est que les capacités d'accueil à Paris sont majeures. Accessoirement, la Région a proposé à l'ensemble des présidents d'université des lycées vides, classés, entiers, parce qu'il y a moins de lycéens à Paris. Et c'est vrai que les capacités d'accueil sont très importantes sur Paris. Pour nous, cela n'impacte pas. Mais cela impactera peut-être, parce que certaines universités s'approchent de la couronne, en particulier le P3, qui va s'installer Porte dorée, ou pas très loin.

M. TEBOUL.– J'ai une observation concernant les éléments d'appréciation négociés. Certaines UFR demandent les bulletins de Première et de Terminale. C'est le cas notamment pour l'ENEP, pour les disciplines de géographie ou d'histoire. Mais d'autres composantes, je pense notamment à l'AEI mais aussi au droit, réclament simplement que des résultats satisfaisants soient obtenus en français, philosophie, littérature et langue vivante. Ces composantes laissent de côté les mathématiques. Je comprends qu'elles les laissent de côté pour le recrutement, mais un étudiant qui aurait de mauvais résultats en français, philosophie, littérature, mais qui aurait de bons résultats en mathématiques, pourrait quand même voir sa candidature prise en considération parce qu'il a des aptitudes logiques, et que ces aptitudes-là peuvent permettre qu'il suive des enseignements dans la mesure où il y aurait la possibilité de s'adapter, compte tenu de ses capacités objectives.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est la composante qui a la main.

Mme DE SUREMAIN.– Et c'est la souveraineté du jury.

M. TEBOUL.– Je sais que c'est la composante, mais nous examinons quand même les éléments d'appréciation de chacune des composantes. C'est l'occasion de faire des observations. Je fais cette observation car je crois que c'est un élément qu'il ne faut pas négliger totalement. Il peut y avoir des cas dans lesquels certaines personnes qui ont fait des mathématiques sont intéressées par le droit par exemple, et qui d'ailleurs entretient certains liens avec les mathématiques. Se focaliser sur la philosophie ou les lettres me paraît un peu trop restrictif.

Cela vaut peut-être également pour d'autres composantes.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Dans ce qui nous est demandé, il y a d'une part les attendus nationaux. Est-ce qu'on les complète ou pas par des attendus locaux ? C'est là que l'on précise déjà un peu les critères et ce qui est attendu.

Ensuite, les documents que l'on demande dans le dépôt du dossier ; si on est logique, on demande des documents qui permettent d'apprécier ce qui est attendu. Quand on demande les bulletins de Première et de Terminale, cela ne veut pas dire que l'on va se servir de tout ce qui est dans les bulletins de Première et Terminale. Cela permet de répondre aux attendus. En l'occurrence, puisque vous avez cité LLSH, chaque département dans ses critères fins, dans la manière d'appliquer les attendus, peut prendre différents éléments en compte dans les bulletins de Première et de Terminale.

M. TEBOUL.– Tout à fait. D'ailleurs, c'est la différence avec les autres. Vous dites bulletins de Première et de Terminale, c'est donc l'ensemble des disciplines qui sont prises en compte, pas les mathématiques.

Qu'est-ce qu'il en est en pratique ? En tout cas, vous n'excluez pas de recourir à n'importe quel type de discipline comme élément d'appréciation.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Non, notamment d'avoir une idée de la moyenne générale.

M. THAUVRON.– Un élément de réponse pour Gérard. Chaque jury de licence ou de DUT place les étudiants en fonction de ce qu'il veut. Concrètement, tu fais un export Excel des notes de Première et de Terminale, tu regardes les matières qui t'intéressent, tu fais une moyenne pondérée, et en fonction de cela, tu tries les 3 000 ou 5 000 candidats que tu as. *In fine*, c'est donc toi qui prends en compte ou pas les mathématiques. La fac de droit a totalement la main sur ce qu'elle traite.

M. TEBOUL.– Je suis conscient de cela. C'est une remarque destinée à montrer que cela doit être des éléments d'appréciation de l'outil ; il doit être pris en considération pour les candidats qui ne remplissent apparemment pas les conditions, mais qui pourtant ont des capacités réelles dans une discipline qui révèle une aptitude analogique compatible avec la matière pour laquelle ils sont candidats.

Mme HARIR.– Pour préciser ce que l'on vote aujourd'hui, ce qui est proposé aux candidats, ce sont des critères génériques. On leur indique les grandes lignes sur lesquelles ils vont être appréciés. Ensuite, la commission d'examen des vœux fixe ses propres critères avec grille d'examen. Et là, elle pourra choisir les matières qu'elle préfère.

C'est vrai que certaines formations ont préféré faire des choses un peu plus précises, mais pour celles qui ne l'ont pas fait, cela ne pose pas de difficulté dans ce sens où ce sont les critères globaux, et ensuite, charge à la commission de faire une étude plus précise qui est soumise au secret des délibérations.

Mme DE SUREMAIN.– Le jury est souverain.

M. VALLÉE.– Les attendus locaux qui ont été présentés pour l'AEI, on les reverra tous les ans ou pas ? Ils évolueront ou pas ?

M. LE PRÉSIDENT.– Les attendus, on les renouvelle, oui.

M. VALLÉE.– Il y a la réforme du bac qui est prévue, et l'intérêt de demander à l'étudiant ses relevés de notes de Première et de Terminale va avoir du sens dans le sens où l'étudiant va avoir le choix entre une dizaine d'options. Par exemple, pour les

Lettres, vous allez privilégier l'option histoire. Les mathématiques, vous allez en tenir compte, mais peut-être que vous allez mettre un système de cotation suivant les options que l'étudiant va avoir pris et suivant les filières.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Cela dépend des mentions.

Mme DE SUREMAIN.– Les attendus locaux ont été présentés au vote à la délibération du CA l'année dernière. Ils sont présentés à nouveau cette année. L'idée est de les présenter chaque année pour permettre des ajustements ou des modifications majeures. Ils ne sont pas finalement détaillés en AEI, car la mention est dérogatoire.

M. VALLÉE.– Je complète. Dans les collèges, en ce moment, on dit aux collégiens de regarder déjà sur Parcoursup les attendus pour pouvoir faire leur choix dans deux ans.

Mme DE SUREMAIN.– Il faudrait suggérer cela dès la maternelle sans doute.

C'est une plaisanterie.

M. VALLÉE.– On pourrait peut-être déjà afficher certains mots-clés.

Mme DE SUREMAIN.– Plus sérieusement, il y a effectivement un vrai risque de rétablissement par la pratique de filières, alors que la réforme du bac et du lycée est justement destinée à décroisonner et à supprimer ces filières, mais il y a une possibilité.

M. LE PRÉSIDENT.– Soyons vigilants. Nous passons au vote.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

Les éléments Parcoursup sont adoptés à l'unanimité moins une procuration contre.

2.2. Approbation des capacités d'accueil en L1 pour l'année 2019–2020

Mme DE SUREMAIN.– Ces capacités d'accueil ont été présentées également l'année dernière ; il s'agit des capacités d'accueil Parcoursup pour cette année 2019.

Vous avez un tableau qui récapitule les mentions et les parcours, et différents éléments chiffrés sur ces capacités d'accueil.

En violet, en première colonne, vous avez le rappel de la capacité d'accueil Parcoursup 2018. Ensuite, la première colonne en rouge est la capacité d'accueil Parcoursup 2019 demandée par la composante. Il y a eu un dialogue de gestion avec le rectorat, des réunions et des échanges, pour voir comment ajuster et éventuellement faire varier ces capacités d'accueil. Vous verrez que les variations ont été très limitées. Ces capacités d'accueil Parcoursup 2019 demandées par la composante correspondent aux candidats néo-bacheliers ainsi qu'aux réorientations. Ce sont les deux catégories concernées pour ces capacités d'accueil. Cela ne comprend pas les étudiants étrangers qui viendraient par le dispositif Études en France, et cela ne comprend pas non plus les redoublants.

Dans ces capacités d'accueil, si on prend le premier parcours — Administration et Échanges internationaux —, vous avez 680 étudiants en capacité d'accueil, et à l'intérieur de ces 680 étudiants, vous avez un prévisionnel. On est sur du prévisionnel, donc on ne sait pas exactement combien il pourrait y avoir de candidats Parcoursup en « Oui si ». Le « Oui si » prévisionnel fixé par la composante s'élève à 120, les 120 étant inclus dans les 680.

En troisième colonne, vous avez la capacité prévisionnelle totale pour la L1. Il s'agit du déclaratif des composantes, et cela comprend Parcoursup, donc les néo-bacheliers et les réorientations, et également les redoublants et les étudiants étrangers venus par Études en France. Ça, c'est une capacité prévisionnelle estimée par la composante. Ce qui est soumis au vote aujourd'hui, c'est la capacité d'accueil Parcoursup 2019 telle que fixée par le rectorat après les échanges, qui ont eu lieu en décembre notamment. Les capacités d'accueil étaient précisées par une lettre du recteur en date du 13 décembre.

En dernière colonne, vous avez le delta entre ces capacités d'accueil Parcoursup 2018 et 2019. Ce que l'on peut remarquer, c'est que la variation totale est relativement limitée ; on resterait sur les mêmes capacités d'accueil, plus cinq places supplémentaires. On passe de 7 085 à 7 090 places pour les étudiants, avec des petites variations dans les parcours de l'ordre de cinq étudiants, et deux variations plus importantes. La variation majeure est en Sciences de la vie et de la terre pour le parcours SVT–Chimie–Biologie, où la capacité d'accueil a été diminuée de 30 étudiants, ce qui correspond à un groupe.

La justification utilisée et entendue par le rectorat, ce sont les contraintes pesant sur l'équipement en salles de TP. Ce sont des formations où il y a des TP, et effectivement, il y a une difficulté majeure à placer ces étudiants scientifiques en condition de faire des TP. Là, il y a donc une réduction de 30 places. En revanche, il y a une augmentation de 25 places [enat](#) PACES. L'argument qui a été utilisé, c'est que ces étudiants pourraient également suivre des formations en distanciel. Après, on est sur des ajustements ; en - 5 ou en + 5, des petites variations d'augmentation ou de diminution de 5 étudiants qui viennent modifier à la marge ces capacités d'accueil.

On pourrait effectuer des comparaisons entre les capacités prévisionnelles totales par la composante, en prenant l'ensemble des catégories de candidats, et les capacités d'accueil Parcoursup, en prenant seulement les néo–bacheliers et les réorientations. Si on prend le cas du 3, qui est peut-être le cas le plus frappant, on a une capacité prévisionnelle totale évaluée par la composante qui atteint les 766 étudiants, et la capacité d'accueil Parcoursup fixée par le rectorat comprenant « seulement » les néo–bacheliers et les réorientations est déjà supérieure à cette capacité globale, puisqu'elle a été fixée à 740.

On voit qu'on a une pression majeure sur le Droit. On a également un décalage important pour le LEA Langues étrangères appliquées anglais–espagnol sur le site de Créteil. La capacité prévisionnelle totale estimée par la composante est de 230 places,

et la capacité d'accueil Parcoursup est déjà à 250, c'est-à-dire supérieure à la capacité globale.

Ce sont les deux exemples de distorsion majeure ; on sait qu'il y a une pression majeure en Droit sur l'accueil de ces étudiants de L1, qui pose des problèmes de locaux, notamment pour les examens et dans les amphithéâtres.

Voilà pour la présentation de ces capacités d'accueil qui sont fixées par le rectorat, après un échange qui a amené des modifications limitées.

C'est cette capacité d'accueil Parcoursup pour 2019 qui est proposée à votre approbation, sachant en même temps que le rectorat a financé les inscriptions supplémentaires par rapport à ces capacités d'accueil.

Il a donc en partie essayé de financer sa réforme.

M. TEBOUL.– En ce qui concerne le Droit, vous avez évoqué la difficulté. Je crois d'ailleurs que le doyen de la faculté de droit a pris contact avec vous et vous a expliqué la situation. L'une des difficultés qui s'ajoute à ce que vous indiquez, c'est qu'il y a un nombre important d'étudiants redoublants en première année. Pour cette raison-là, on craint l'année prochaine de se retrouver dans une situation impossible à gérer.

Je voulais savoir si vous entendiez prendre des mesures, quels ont été les premiers contacts, peut-être même avec le rectorat, pour trouver des solutions à ce problème crucial qui va se poser en septembre prochain.

Mme DE SUREMAIN.– La situation du Droit est au cœur de notre attention. Il y a d'une part des dotations complémentaires qui ont été attribuées, notifiées, et effectivement, il faut que l'on voie cela avec la faculté de droit, comment répondre le mieux à leurs besoins, de quoi ont-ils besoin exactement. Mais la difficulté du Droit, c'est que pour faire face à cet afflux d'étudiants, il faudrait aussi pouvoir recruter des vacataires. Et là, il y a une difficulté de vivier qui échappe à la compétence de l'université. On pourrait attribuer des crédits de fonctionnement à la faculté de droit, mais serait-il efficace de faire cela, dans la mesure où la difficulté est de trouver des vacataires qui

puissent intervenir face à ces cohortes d'étudiants supplémentaires ? Et des questions de locaux sont également à prendre en compte pour arriver à trouver des salles pour pouvoir accueillir tous ces étudiants.

Voilà les deux volets à travailler, en cours. Le Droit est au cœur de nos préoccupations.

M. LE PRÉSIDENT. – Et pour ces étudiants dont on sait qu'il y a un échec important en L1, il faudrait qu'il puisse y avoir des passerelles dans d'autres, et en Droit en particulier. Je sais que vous avez quelques licences professionnelles. Il y a beaucoup de places également en BTS qui sont possibles.

Il y a tout un travail auquel on peut réfléchir avec le rectorat et avec le doyen de la composante. D'ailleurs, on lui en a parlé.

M. TEBOUL. – Est-ce qu'il y a des locaux qui se trouvent ailleurs que sur le site où nous sommes qui pourraient être utilisés.

M. LE PRÉSIDENT. – Oui, la possibilité de partage de locaux, en particulier avec AEI, a été vue cette année.

M. VALLÉE. – Quand une composante demande à passer sa capacité d'accueil de 440 à 300, je m'étonne que le rectorat ne retienne qu'un -30.

Vous disiez que le -30 correspondait à un TD ; nous, on connaît par cœur la table de 24. Pour les 3/4 ou même les 4/5, ce sont les capacités d'accueil de nos salles. Il faut savoir que c'est un bâtiment sensible en termes de sécurité, etc. On a des exemples récents hier ou avant-hier, du côté de Lyon, où il y a une faculté des sciences, avec des labos, qui a cramé au quatrième.

(Discussions croisées).

En tout cas, il y a eu du gaz. Il n'arrive pas ce qui pourrait arriver. On n'accueille pas les étudiants de manière correcte dans les salles de TP. Hier, j'ai eu un coup de téléphone : « On est à 35 dans une salle prévue pour 30. »

Qu'est-ce que l'on fait ?

M. LE PRÉSIDENT. – Tu as raison pour les TP, mais on avait enclenché un peu les choses avec Jacques.

Il y avait ce partage avec l'IUT, qui n'a pas été suffisamment préparé l'année dernière ; nous pouvons poster du matériel, et nous sommes très demandeurs aujourd'hui. Il faut que cela puisse se faire dans le cadre d'une vraie réflexion, que les choses puissent être clairement exprimées. Jacques et Laurent se voient là-dessus, mais nous pouvons accompagner tout cela, bien sûr. Encore faut-il savoir ce que vous voulez.

Mme DE SUREMAIN. – J'ai entendu les retours du dialogue de gestion du rectorat ; la négociation a été âpre pour arriver à diminuer d'un groupe.

M. LE PRÉSIDENT. – Par ailleurs, on a également entendu que cette surcharge d'effectif devait s'accompagner d'une demande en ressources humaines ; elle a été entendue dès le début.

M. OUAMOUNO. – Si j'ai bien noté, vous avez parlé d'une augmentation de cinq places. Je me posais la question de savoir sur quoi aujourd'hui l'université s'est basée pour trouver sa politique d'accueil. On sait d'après les chiffres du ministère que seulement 14 % des vœux ont été acceptés. Cela veut dire qu'un nombre considérable s'est désisté ou n'a pas été accepté. Nous posons la question : est-ce que l'université est en train d'apprécier une volonté politique pour accueillir un grand nombre d'étudiants ?

Mme DE SUREMAIN. – Notre position a toujours été de faire le maximum pour accueillir les étudiants. Simplement, nous ne pouvons pas pousser les murs à l'infini ; nous sommes pris dans une tension entre la volonté d'accueillir les étudiants au mieux, et cela veut dire une gestion extrêmement fine. Cela a été le cas en septembre, avec des commissions qui ont beaucoup travaillé, et des responsables de formation qui ont aussi beaucoup travaillé, très tard, pour trouver des solutions d'orientation pour ces étudiants ; c'est un travail qui se poursuit.

Et en même temps, il faut faire valoir les contraintes en termes de surface, de mètres carrés, et les questions de sécurité. Et là, effectivement, il y a des situations où les conditions de sécurité ne sont plus garanties, c'est-à-dire que l'on est bien au-delà des capacités d'accueil réelles des salles ou des amphithéâtres.

On est dans cette tension. Au rectorat et auprès des tutelles est toujours porté ce besoin d'avoir les moyens pour pouvoir accueillir dans des conditions décentes les étudiants. Cela veut dire une politique immobilière, et également des forces en termes d'encadrement.

Cela anticipe un peu sur le point suivant et les IUT ; on a été entendu pour certaines composantes, et d'une façon assez remarquable. Le projet était excellent et il y a des postes à la clé. Cela dit, c'est une situation difficile, parce que le ministère met peu de moyens à disposition. On peut se féliciter que les IUT se voient attribuer des postes, cela aura nécessairement un effet sur l'université.

Notre position, c'est d'essayer d'accueillir le maximum d'étudiants, de ne pas en laisser vraiment sur le côté. Simplement, nous sommes contraints par des problèmes de mètres carrés, d'encadrement ; la situation en Droit est particulièrement tendue.

M.OUAMOUNO.– C'est notre question en effet ; lorsqu'on regarde le tableau, on voit qu'on a – 5 à Jean Monnet, alors que c'est une filière en tension. Qu'est-ce qui explique cela ?

Mme DE SUREMAIN.– Ces négociations sur + 5 – 5 ont été faites au petit point. Ce qu'on peut dire, c'est que cette diminution de 5 places dans un parcours ne modifie pas globalement la tension majeure qui pèse sur le Droit. C'est une modification à la marge.

Je ne sais pas si cela répond à votre question.

M. MOSCOVICI.– Je prends la parole pour la faculté des sciences et technologie. Nous sommes la seule composante qui a eu une baisse majeure de sa capacité d'accueil validée par le rectorat. Je ne peux bien sûr que me satisfaire qu'il y ait eu cet effort

du rectorat sous la pression de la présidence de l'université. C'est une pression qui a lieu depuis plusieurs années. Les précédentes équipes présidentielles ont essayé de faire diminuer la capacité d'accueil de nos étudiants en SVT sans jamais y arriver. Cette année, un effort est fait par le rectorat, je ne peux que m'en satisfaire, sachant que je ne suis pas totalement satisfait par rapport à ce ~~dont~~ nous avons réellement besoin comme baisse de capacité d'accueil pour accueillir les étudiants dans des conditions décentes, et surtout de sécurité en ce qui concerne les travaux pratiques. Il faut se rappeler que la capacité d'accueil annoncée par le rectorat depuis plusieurs années montre une méconnaissance du problème de la faculté des sciences et technologie. Le rectorat a toujours considéré que cette capacité d'accueil était celle pour les néo-entrants et les réorientés. Or, ce chiffre de 440 pour la faculté des sciences a toujours été la capacité totale, en tenant compte des étudiants étrangers et des redoublants.

Nous avons ce boulet que nous traînons d'année en année sur la non-compréhension du rectorat vis-à-vis de notre capacité d'accueil.

Cette année, nous avons subi en plus l'augmentation des effectifs due aux fameux 10 % imposés par le rectorat à notre université, qui a fait que le champ disciplinaire de biologie explose, et pas que la biologie, puisque le portail des sciences, mathématiques, physique, chimie, sciences pour ingénieur informatique explose également — nous passons de 850 ou 900 étudiants en L1 à près de 1 280 dans les derniers chiffres sur APB.

Cette baisse de capacité d'accueil de 30 étudiants, nous l'acceptons, et bien sûr nous en sommes contents, mais elle ne va malheureusement pas résoudre le problème qui est toujours présent de sécurité d'accueil des étudiants.

C'est vrai que nous allons mieux travailler avec l'IUT, avec son directeur, et je salue toujours leur acceptation de nous aider en ce qui concerne les travaux pratiques pour que nous puissions avoir des salles en plus.

C'est vrai qu'il y a eu des couacs — pas au niveau de Laurent ou de moi-même — cette année pour que l'IUT puisse nous accueillir. Je remercie aussi Jean Delbé, qui était le directeur du département de biologie. On va essayer de travailler plus en amont cette année avec l'aide de l'université, tel que le président vient de l'annoncer, pour que des salles de travaux pratiques puissent être utilisées au sein du bâtiment de l'IUT, à condition que les travaux du Grand Paris le permettent, surtout pour l'IUT.

M. ARGOUD.— Je voudrais intervenir au titre de la faculté SESS-STAPS. D'habitude, sur ce type de sujet, on intervient pour la filière STAPS, mais ce ne sera pas le cas justement, car je voudrais attirer l'attention sur la filière sciences de l'éducation, pour laquelle il se passe des choses de manière invisible ; je voudrais les rendre visibles. En STAPS, il y a eu de grosses augmentations qui ont été accompagnées par le ministère : trois emplois dits Parcoursup, donc trois emplois contractuels pour trois années — on ne sait d'ailleurs pas ce qu'ils vont devenir quand les trois années seront passées. En revanche, dans la filière sciences de l'éducation, ce sont des augmentations peu visibles. Nous avons + 5 ; ce n'est pas grand-chose cinq de plus ou cinq de moins. Tous les ans, on a des petites variations que je qualifierais de peu visibles.

Cette licence, il se trouve que c'est moi qui l'ai montée à l'origine. On l'a calibrée sur 260 étudiants. Aujourd'hui, avec les + 5 qui viennent d'arriver, on en est à 330. On est une licence qui a augmenté de 70 places, avec un emploi Parcoursup que l'on a obtenu l'année passée. Vous imaginez 394 heures avec un emploi contractuel supplémentaire par rapport aux moyens qu'on avait quand on a créé cette licence à 260 places ? Et cela s'est fait de manière invisible ou insidieuse, de manière très progressive. Et on en arrive à ce stade où le système pose problème. On arrive à tenir, on fait ce que la Vice-présidente dit, on essaie malgré tout d'accueillir nos étudiants. Je bénéficie de la collaboration de l'ESPÉ qui nous fournit quelques petits moyens complémentaires en ressources humaines ; je bénéficie du prêt de collègues,

notamment sur le Campus Centre, de salles, parce qu'il faut bien mettre nos étudiants quelque part. Par contre, nos associations étudiantes ne sont pas très contentes non plus ; elles se plaignent de la gestion, des temps de déplacement. En effet, il faut mettre une demi-heure de plus à chaque fois entre deux cours.

Mais surtout, ce qui est le plus gênant pour moi en tant que directeur, c'est que l'on a une position de principe, c'est qu'aucun cours magistral ne doit être assuré par d'autres gens que des gens statutairement en poste. Mais vu l'amplitude que cela prend, nous avons dû cette année lâcher du lest ; on a des ATER et des contractuels qui assurent des cours magistraux, ce qui est contraire à la position que nous avons prise en interne.

Voilà, je voulais vraiment rendre visible cela. On s'est beaucoup concentré sur le STAPS, à juste titre, mais l'autre filiale est également sous tension, et on en arrive à un point où on est passé de 260, si on met bout à bout toutes les augmentations relativement invisibles, à 330 aujourd'hui proposé par le rectorat, alors que l'on n'avait pas été gourmand. En effet, on avait demandé une baisse de dix places. On n'a pas été plus gourmand parce qu'on savait que de toute façon on n'obtiendrait pas la baisse. Mais symboliquement, on a demandé une baisse. Non seulement nous n'avons pas obtenu cette baisse, mais on s'en prend encore cinq de plus.

Mme DE SUREMAIN.– Josette Cadusseau a porté votre parole avec la plus grande conviction.

M. GADESSAUD.– Nous ferons évidemment tout pour accueillir la faculté de sciences, avec un bémol qui n'est pas de mon fait : les travaux du Grand Paris.

M. LE PRÉSIDENT.– Dont on espère une bonne évolution.

M. GADESSAUD.– C'est un autre débat, mais oui, on espère que cela profitera à l'IUT en termes de réhabilitation de ces salles. Mais cela va évidemment beaucoup contraindre les enseignements, et je n'ai pas encore de vision sur les capacités.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Pour intervenir dans la suite de mes collègues pour l'UFR de Lettres Langues et Sciences Humaines, il n'y a aucune variation des capacités d'accueil, mais année après année, je dis qu'elles sont totalement disproportionnées et sans rapport aucun avec les locaux. Certes nous n'avons pas de paillasse, mais la capacité des salles est limitée pour des questions de sécurité. En termes de pédagogie, est-ce que cela a encore un sens un cours en langue à 45 ?

Cela pose un vrai problème, ou plus exactement un double problème : un problème dans des filières où on sait très bien que ses capacités d'accueil ne seront pas remplies, et on nous reproche ensuite de ne pas les remplir, ou des filières en tension où les capacités d'accueil sont beaucoup trop hautes au regard des moyens immobiliers et humains. Pour pouvoir éponger 10 % supplémentaires, il y a effectivement eu un poste, mais c'est un poste contractuel.

C'est par ailleurs rattraper un retard très ancien du point de vue des moyens humains et des moyens financiers, au mieux constants sinon descendants, dans la mesure où des charges nouvelles accompagnent notamment la réforme Parcoursup.

Cela pose un vrai souci année après année.

Nous avons évidemment à cœur de pouvoir accueillir le maximum d'étudiants possible, mais il faut définir possible. Possible dans des conditions d'études acceptables pour eux. Des étudiants de l'UFR LLSH s'étaient plaints l'année dernière en CFVU que certains prenaient leur cours par terre dans des salles ou dans des amphis bondés.

On souhaiterait bien sûr accueillir tout le monde, mais accueillir comment ? C'est une vraie question.

M. LE PRÉSIDENT.– Quelques éléments de précision sur les capacités d'accueil. Le rectorat, et au-delà le ministère, a quand même donné des signaux qui font que les IUT ont répondu présents — ce sera le dossier suivant —, mais avec des capacités d'accueil fortement augmentées sur les formations courtes, avec un accompagnement

financier, un accompagnement également en termes de postes, puisque 44 postes sont mis sur la table, ce qui est inhabituel pour un ministère, et également des locations de locaux — 4 000 m² seront disponibles sur le site Sénart en supplément, à un tarif très compétitif qui permettra aussi d'accueillir d'autres formations, par exemple STAPS. On aura aussi sûrement des expansions sur Fontainebleau dans le cadre de ces formations.

Sur SESS, on a bien entendu. En matière d'augmentation des étudiants, il faut savoir que les lycéens commenceront à se stabiliser à partir de 2024. On est sur un pic démographique ; l'ensemble va commencer à fléchir.

Pour nous, c'est répercuté cinq ans plus tard, donc 2029 ; il y aura un infléchissement du nombre d'étudiants, ou stabilisation en tout cas. On n'est pas sur une phase exponentielle.

Ensuite, pour l'ensemble des formations, il faut aussi faire des priorités.

On n'a pas gelé un certain nombre de postes, il y a des formations où on sait qu'il y a zéro ou un étudiant. On peut se demander ce que l'on fait de tout cela. C'est un élément sur lequel il faut que la composante fasse ces choix prioritaires en fonction de ces zones de tensions.

Ensuite, on a des locaux supplémentaires ; on a parlé de l'espace Cherriot* sur lequel on va travailler sur pas mal de choses. Un certain nombre de choses vont se discuter, en particulier avec SST. J'ai parlé de Sénart. Nous sommes également sur un projet d'expansion sur des achats au niveau de Créteil de l'ordre de 5 ou 6 000 m² ; cela peut être un vase d'expansion supplémentaire.

Il y a des pistes qui sont déjà enclenchées, on n'est pas resté dans l'inaction. En sachant que cette tension n'est pas une tension pérenne sur le temps à 10 ans.

M. POLONOWSKI.— Pour que le CA n'imagine pas que la faculté de Sciences Économiques et Gestion ne partage pas ces difficultés de gestion des locaux.

Effectivement, avec 530 étudiants et des amphis de 350 places, cela pose des problèmes d'organisation. On espère bien que la situation va s'améliorer rapidement.

Mme DE SUREMAIN.– Ces problèmes d'amphi sont partagés par différentes composantes. Pour le Droit, si on additionne les capacités d'accueil Parcoursup rectorales pour l'entièreté des formations en Droit, on arrive à 980 Parcoursup ; la composante en déclare 906. Et si on regarde les inscrits au 14 décembre en Droit, en première année, 1 465. Cela donne une idée des étudiants assis par terre dans les amphis et devant composer à deux sur une petite table lors des examens.

Nous sommes évidemment très sensibles et à l'écoute des contraintes que vous rencontrez, et on travaille en collaboration avec vous pour essayer de trouver des solutions qui soient viables, sachant que la pression est majeure en ce moment mais qu'elle va diminuer dans cinq ou six ans ; cela explique aussi que le ministère ne réagisse pas à hauteur de notre attente, parce qu'il sait que cette pression est limitée dans le temps.

Mme BARON.– Il me semble qu'on perd de vue deux éléments.

Ce serait bien de garder les gens qui rentrent à l'université tout au long de la licence. Les classes creuses ne sont pas véritablement creuses puisque cela se déplacera en L2, en L3 et en master. Penser que cela va aller mieux à partir de 2030, je ne suis pas sûre que l'on puisse tabler là-dessus.

Deuxièmement, je voudrais attirer votre attention, parce qu'on a déclaré des bassins de recrutement pour le L1 au niveau de la région académique. On est allé faire nos enquêtes, et pour certaines filières, on découvre des taux d'encadrement pour la première année avec des capacités d'accueil extrêmement variables. Les universités de Paris Centre ont des capacités d'accueil horriblement malthusiennes que le rectorat ne bouge pas, eu égard au nombre d'enseignants–chercheurs titulaires qui figurent dans les départements ou dans les UFR.

Il faudrait à un moment donné aussi utiliser ce levier et ne pas raisonner qu'en interne, et ne pas nous renvoyer dans certaines de vos réponses que ce sont aux composantes de faire des choix. Les composantes sont habituées à faire des choix, elles le font en connaissance de cause ; mais pour le coup, il y a quand même une inégalité de traitement très forte entre les universités de Paris Centre et une partie des universités de banlieue. À un moment donné, on compte aussi sur les présidences d'universités dites de banlieue pour relayer ce message très fortement au niveau du ministère.

M. LE PRÉSIDENT.– Ce message est plus que relayé, et je n'ai pas l'habitude de parler la langue de bois. C'est fortement relayé, mais ils n'en ont rien à faire, et les présidents des grandes universités parisiennes restent ou ne resteront pas. Ils ont même des capacités d'accueil qui augmentent, et ils vont être au contraire très prédateurs. On est aujourd'hui face à cette approche, que l'on peut déplorer. On a rejoint, avec le président de Nanterre, PU8, P13, un certain nombre d'actions sur lesquelles on peut agir, mais au-delà de ces actions que je dirais politiques d'expression, qui sont entendues poliment, on nous parle régulièrement de Paris intra-muros, et on parle de couronne. C'est séparé également dans les têtes des tutelles. On s'exprime contre, mais à nous aussi d'être originaux. Je maintiens que des universités parisiennes vont s'étendre à l'extérieur, approchent le périphérique, et vont être extrêmement prédatrices. Il faut que nous soyons extrêmement innovants, que nous fassions des propositions innovantes également ; nous aurons de toute manière une compétition très forte. Ce n'est pas en le déclarant que cela fera bouger les choses. Soyons innovants en interne, ce qui est le cas, je l'espère, pour l'UPEC.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– On est innovants depuis des années et des années. Pour exemple, l'UPEC est la première université en France à avoir créé des doubles licences.

M. LE PRÉSIDENT.– Je n'ai pas dit que nous n'étions pas innovants, je dis qu'il faut poursuivre dans l'innovation. C'est justement par l'innovation, par la création et par

plein d'éléments que l'on peut répondre à cette compétition. Ce n'est pas en disant « arrêtez-les », cela ne marchera pas.

M. WOLKENSTEIN.– Quand j'étais membre du CA, c'est une situation que j'évoquais de manière assez fréquente. Quand on parle de prédateurs, on est dans une logique darwinienne. Effectivement, il faut que l'on soit innovant et que l'on ait une visibilité, que le Grand Paris se mette en face du Petit Paris. Il y a un territoire, la logique va être une logique économique, une croissance démographique. L'inquiétude du schéma darwinien est logique, mais elle obéit à des règles de rapport de force. On est capable d'avoir un rapport de force, surtout aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.– Le côté innovant s'est exprimé par les IUT, c'est-à-dire qu'une demande a été faite par le ministère, et on a été extrêmement réactifs ; je crois qu'on a été l'université la plus réactive, et cela a été gagnant. C'est effectivement par notre agilité que nous pourrions manœuvrer rapidement, et l'UPEC peut manœuvrer rapidement, contrairement parfois à des gros machins parisiens. Soyons innovants et présents, et je pense qu'on peut gagner sur le territoire et sur les formations.

Mme DE SUREMAIN.– S'il n'y a plus de remarques sur ces capacités d'accueil en L1, je vous propose de passer à la délibération.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

Les capacités d'accueil en L1 pour l'année 2019-2020 sont adoptées à l'unanimité moins une abstention et une procuration abstention.

2.3. Information sur les projets d'ouverture de départements au sein de l'IUT Créteil-Vitry et de l'IUT Sénart-Fontainebleau

M. GADESSAUD.– Bonjour à toutes et tous. On vous propose de vous présenter avec Amilcar les projets d'ouverture déjà longuement évoqués par Marie-Albane et Jean-

Luc sur l'ouverture de nouvelles spécialités d'IUT dans nos deux IUT respectifs pour la rentrée 2019 ; il y a des projets pour 2020, mais il est trop tôt pour en parler, on est encore dans la réflexion.

Concernant l'IUT de Créteil-Vitry que je dirige, le projet d'ouverture porte sur l'ouverture d'un DUT d'une spécialité GEA. Ce projet a déjà été évoqué, c'était plutôt pour 2020. Ce qu'évoquait Jean-Luc sur les demandes du ministère nous a conduits à l'IUT à reformuler et à accélérer ce projet d'ouverture pour la rentrée prochaine.

Je vous rappelle le contexte qui a conduit le ministère à solliciter les présidences pour qu'elles sollicitent leurs IUT respectifs. C'est un contexte de Parcoursup, l'année dernière, où le nombre de candidatures a fortement augmenté. Pour les IUT, j'ai en tête un chiffre de +25 % sur la France, avec une augmentation encore plus forte sur la région parisienne. On a donc une demande sociale des jeunes sur les formations courtes et sur les IUT extrêmement forte, qui s'explique aussi parce qu'il y a historiquement un particularisme de l'Île-de-France concernant les IUT contrairement aux régions : bon nombre d'universités, notamment de Paris intra-muros, ne proposent pas ou n'accueillent pas d'IUT en leur sein. Paris I, Paris II, Paris III, Paris IV, Paris VI et Paris Dauphine n'ont pas d'IUT. Elles ont toutes été sollicitées et aucune ne l'a souhaité. C'est peut-être lié à ce qu'on vient d'évoquer, au rapport qu'ils ont à la soi-disant excellence. Aucune n'a souhaité créer d'IUT ; il y avait aussi cela dans la commande, qui est une vraie flexion pour le ministère. Alors que les universités de province ont quasiment toutes des IUT, aucune de celles que je viens de citer n'a souhaité se positionner sur l'ouverture d'une telle composante.

La demande a porté sur trois volets pour les universités abritant des IUT :

- L'ouverture de places supplémentaires dans des formations d'IUT existantes, mais sur un nombre de groupes constant et un nombre d'étudiants par groupe plus important.

- L'ouverture de groupes supplémentaires dans des spécialités existantes mais où il y a un vivier suffisant pour pouvoir ouvrir des groupes supplémentaires de TD ou des méthodes de spécialité.
- L'ouverture de nouvelles spécialités au sein des IUT existantes ; c'est le choix qui a été fait pour la quasi-totalité des projets que l'on va vous présenter, à l'exception peut-être de la notion d'options. En effet, il y avait une quatrième possibilité, c'était d'ouvrir des options supplémentaires à l'intérieur d'une spécialité qui propose des options — ce n'est pas le cas de toutes les spécialités d'IUT.

Dans un contexte où la demande a été trop forte pour que ce soit effectif dès 2019, l'IUT de Créteil-Vitry se positionne sur l'ouverture d'un DUT GEA, avec une volonté d'ouvrir sur le site de Vitry, à la fois pour des questions d'espace sur le site du campus principal, mais aussi de rééquilibrage, à la fois pour l'IUT mais aussi pour l'université. Il y a une volonté de renforcer ce campus important, mais qui avait jusqu'à présent un problème de taille critique en termes d'accès aux services à un niveau que l'on souhaiterait efficient pour nos étudiants.

Je ne vais pas vous faire la situation géographique de Vitry, mais quand on reprend le territoire que l'on évoquait tout à l'heure, Grand-Orly Seine Bièvre, c'est le premier territoire métropole du Grand Paris après Paris en termes de nombre d'habitants, le plus grand en métropole par sa superficie, son nombre de communes, et en nombre d'emplois mobilisés sur l'ouest du département du Val-de-Marne, mais aussi un peu le nord-est de l'Essonne.

On reste connectés ; ce territoire est contigu à deux autres territoires avec lesquels l'UPEC à l'habitude de travailler : Grand Paris Sud Est Avenir, sur lequel Créteil est implanté, et Paris-Est-Marne et Bois, du côté de Vincennes et des communes environnantes.

Si on fait la totalité de ces 53 communes, aucune n'accueille un DUT GEA. Le département Val-de-Marne n'accueille pas de département GEA. C'est le seul département de l'Île-de-France qui ne propose pas ce département. C'est logique, il n'y a qu'une université en Val-de-Marne, elle est à Créteil. Mais quand on regarde et qu'on interroge tous les départements, il n'y a pas de département GEA proposé dans le Val-de-Marne.

Pourquoi Vitry ? C'est un campus que je ne peux que vous inviter à visiter plus régulièrement, parce que j'y suis attaché, il est très agréable ; je crois que c'est prévu qu'on y aille d'ici quelques semaines. C'est un campus qui accueille déjà l'IUT et la faculté des sciences et technologie avec un master, qui accueille deux départements de l'IUT Créteil-Vitry, départements Chimie et Réseaux télécoms, et aussi un laboratoire de recherche, le LiSSi, qui est rattaché à l'IUT mais qui accueille en son sein des collègues de l'IUT Seine-et-Marne et de la faculté des sciences et technologie. C'est un campus où il fait bon vivre ; on est sur une taille de campus un peu trop petite à mon sens pour que l'on ait un niveau d'équipement aussi performant qu'il ne l'est sur Campus Centre, mais on a tout de même un niveau d'équipement qui fait que nos étudiants sont très bien accueillis. Il y a une bibliothèque universitaire dédiée, qui dépend du SCD, une cafétéria, un accord avec le restaurant départemental, parce que le campus de Vitry est sur le domaine Chérioux, qui accueille un lycée, un collège, quelques services du département pour quelques mois ou semaines encore, et il y a un accord via le CROUS dont vous avez entendu parler. Je remercie la présidence ; il a fallu se battre beaucoup pour obtenir que le CROUS revienne sur sa décision de dénoncer cet accord qui permettait à nos jeunes de manger dans ce restaurant départemental au même tarif qu'au CROUS, une convention dénoncée en juillet. La Vice-présidente provisoire, que je remercie, a réussi à obtenir que cette convention soit prolongée jusqu'au 31 décembre. Et l'université a obtenu que cette convention soit au moins prolongée jusqu'à fin juin, la fin de l'année universitaire. Ces projets

donneront du poids pour que nos jeunes puissent se restaurer dans de très bonnes conditions et à un tarif qui est le même que s'ils étaient sur un site où le CROUS est présent.

L'idée pour l'UPEC est bien de renforcer le campus de Vitry, avec d'autres projets d'autres composantes ou d'autres laboratoires, mais en tout cas via cette ouverture. L'IUT, du fait que cela a été un même IUT pendant de nombreuses années, est assez déséquilibré dans l'offre de formation qu'il propose. Sur les six spécialités proposées à l'IUT de Créteil-Vitry, cinq sont secondaires et une est tertiaire. Il y a une vraie volonté de rééquilibrer l'équilibre tertiaire/secondaire.

L'objectif aussi, fidèle à la politique et à la stratégie de l'IUT depuis de très nombreuses années maintenant, c'est de proposer à terme ce DUT en alternance, pour pouvoir renforcer notre offre de formation et compléter cette offre de formation en alternance. La demande porte sur un DUT GEA, avec une demande à court terme, pour septembre 2019, d'ouverture de places à hauteur de 90 places ; trois groupes TD, avec une demande et un souhait qui est exprimé par la Direction et relayé par la présidence d'éventuellement ouvrir 120 places l'année d'après, si tant est que le ministère continue l'accompagnement sur les postes tel qu'il le fait pour l'instant sur l'ouverture à 90 places.

Il y a 11 départements en Île-de-France. Je le disais tout à l'heure, c'est une spécialité qui est relativement présente, mais c'est à la hauteur du nombre important de candidatures — c'est un élément, mais ce n'est pas le seul et ce n'est pas l'argument primordial. On touche la quasi-totalité des entreprises et des organisations. Il y a déjà beaucoup de GEA, mais il n'est pas choquant d'envisager une nouvelle ouverture, eu égard à la fois aux candidatures, mais aussi à la capacité d'assurer des emplois aux jeunes qui passeront par ce DUT. C'est une très grosse spécialité ; quand vous additionnez deux spécialités d'IUT, TC et GEA, donc la partie commerciale et la partie

gestion, vous avez à peu près la moitié des étudiants d'IUT de France. Donc deux spécialités pour 50 % des inscrits, alors qu'il y a 24 spécialités en tout.

L'idée est de demander l'ouverture sur trois options. C'est une spécialité à options, ce n'est pas le cas de toutes. Gestion comptable et financière ; gestion des ressources humaines ; et gestion et management des organisations.

Un mot sur gestion et management des organisations — les autres sont peut-être plus claires dans leur mission et leur contenu. L'idée est de travailler pour des plus petites structures d'entreprise et d'avoir des collaborateurs plus polyvalents qu'ils ne le sont quand ils ont fait un parcours comptable ou RH, ou quand ils ont fait le DUT [...] déjà proposé à l'IUT.

Je vous ai listé quelques métiers visés après les trois options.

Après Comptabilité et finance ou GRH, c'est assez facile à identifier pour vous. Pour l'option GMO, on est dans la polyvalence de collaborateurs de plus petites structures. La demande acceptée officieusement porte sur dix postes d'enseignant à la rentrée 2019, et de deux postes de soutien en personnel administratif et technique, un secrétariat et de l'appui informatique, avec une demande, si nous ouvrons en 2020 un groupe supplémentaire, de renforcer cette équipe enseignante à hauteur de trois enseignants supplémentaires et d'un personnel BIATSS supplémentaire.

Il reste des besoins ; même si c'est effectivement un geste du ministère extrêmement conséquent, il n'y a pas de directeur d'IUT qui a souvenir d'un tel nombre de créations de postes associés à des ouvertures de département. Il n'en reste pas moins que si on est sur trois ou quatre groupes de première année, 10, 12 ou 13 postes d'enseignant ne permettront de couvrir que 55 % des besoins d'enseignement.

Bien sûr que c'est conséquent, que c'est intéressant et qu'il faut l'inscrire dans cette dynamique. Ce n'est pas quelque chose qui va surencadrer ni l'IUT ni ce département-là, pour les collègues qui auraient des doutes. Bien sûr que c'est intéressant, mais il y aura encore des choses à faire et des heures à chercher pour pouvoir assurer ces

enseignements, et des besoins en primo-équipement, en heures non couvertes, en salles de TD et en salles informatiques, en bureaux, et en financements — là, le ministère s'est montré ouvert, comme pour Sénart, à l'accompagnement du financement des locaux provisoires le temps que l'on trouve des solutions pérennes sur le site de Vitry.

Une vue aérienne, si vous n'êtes jamais venu à l'IUT. Ça, c'est l'emprise que nous avons ; là, le bâtiment Réseaux & télécoms ; le LiSSi, le laboratoire de recherche que j'évoquais tout à l'heure ; le département Chimie ; et la volonté affichée de l'université de réfléchir pour se porter acquéreur de ce bâtiment-là, qui pourrait accueillir GEA, peut-être un DUT informatique en 2020, mais aussi d'autres formations et/ou une institution de recherche de l'UPEC. Il y a une vraie volonté pour que ce campus prenne une taille optimale et ait une qualité de service efficiente pour l'ensemble des usagers et des collègues.

Pour résumer, la seule nouveauté par rapport à ce que j'ai dit, c'est le recrutement ; on est sur un recrutement extrêmement large en GEA.

On ne s'interdit pas de recruter des profils extrêmement différents. Bien sûr, le mot série est suffisamment générique, je pourrais mettre des séries actuelles ; nous ne manquerons pas de réfléchir à nos attendus locaux, rassurez-vous, lorsqu'il y aura un nouveau bac.

Je vous remercie et je reste à votre disposition si vous avez des questions.

M. THAUVRON.– Merci pour cette présentation. Je suis très heureux pour l'UPEC de ces quatre nouveaux départements et tous les postes qui y sont associés. Comment vont s'organiser les recrutements par rapport aux campagnes actuelles ?

Il y a une semaine, on était sûr sur les postes Sénart ; est-ce qu'on est aussi sûr sur les postes pérennes ?

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, on a d'ailleurs répondu parce que le ministère nous a resollicités.

M. GADESSAUD.– On s'était positionné sur 2020, non pas parce qu'on pense que Sénart est inconscient, mais parce qu'on a l'hypothèque des travaux du Grand Paris qui fait que je n'ai pas encore une certitude absolue ; il y a des gros soucis à gérer sur le site de Créteil, de déménagement, dont on ne connaît pas encore l'ampleur. Un peu lâchement, j'avoue, je m'étais positionné sur 2020 en me disant qu'on allait essayer de passer les travaux du Grand Paris. La demande, et la raison pour laquelle le ministère est revenu vers nous, c'est que d'autres universités qui s'étaient inscrites à la première démarche en même temps que Sénart ont finalement renoncé, et qu'il restait du crédit disponible ou une volonté politique d'avoir un nombre de places X à afficher qui fait que l'on est revenu vers nous. Donc oui, on a une garantie sur les 12 postes que j'évoquais sur trois groupes. Oui, il y a un accord de principe.

Mme DE SUREMAIN.– Sur la campagne d'emplois, dès que l'on a la confirmation de ces supports, le plafond d'emplois doit être relevé en conséquence. Nous pouvons tout à fait procéder à une campagne d'emplois un peu exceptionnelle, qu'on pourrait qualifier de campagne au fil de l'eau, mais on va en réalité la faire [groupée](#). Pour les [enseignants-anciens](#)-chercheurs, pas de difficulté ; pour des postes de type second degré, pas de difficulté non plus, on peut avoir des campagnes d'emplois un peu tardives. Simplement, il faudra aller très vite. Les fiches de postes sont déjà rédigées ; passage en CT, passage en CA, pour que les comités de sélection puissent se réunir et que l'on puisse boucler cette campagne d'ici le mois de juin.

M. GADESSAUD.– Pour compléter, avoir les postes et tous les publier peuvent être deux choses différentes. Il ne s'agit pas de déstabiliser les laboratoires. C'est une manne. Je ne doute pas qu'ils seront ravis, mais on peut comprendre que des discussions peuvent être un peu plus longues.

Je parle pour moi, mais en ce qui concerne GEA, dont le partenaire privilégié va être IRG, il va falloir discuter des besoins en recherche. Là, on écrit une page blanche en termes de recrutement, et on peut avoir des collègues à la fois sur le marketing, le

management, la stratégie, la comptabilité, le droit, sur d'autres laboratoires. Il va y avoir un dialogue qui peut prendre peut-être un peu plus de temps. Il ne s'agit pas non plus de se rater complètement sur les recrutements si on est au fil de l'eau. Il va peut-être falloir trouver un équilibre qui permette de démarrer avec des collègues permanents, jouer avec nos laboratoires partenaires sur des postes pour la première année pour pouvoir identifier les bons candidats, pareil pour la seconde campagne d'emplois, qui n'est pas celle qui est la plus connue des collègues du second degré. Il y aura un travail à faire dès qu'on aura le top de dialogue avec les lycées et nos partenaires. Il n'est pas du tout exclu qu'en interne, des collègues à l'IUT souhaitent muter sur ce département. Il n'est pas exclu que des collègues de chez Amilcar souhaitent également muter du département GEA sur l'IUT.

C'est un chantier passionnant pour un directeur d'ouvrir une formation comme cela. Il ne s'agit pas non plus de constituer une équipe très rapidement, parce que cette équipe va perdurer pendant de très nombreuses années. Il faut faire les choses step by step pour que l'on ait quelque chose de solide et qui permette d'assurer un développement et un renforcement de la recherche, qui doit être pensé avec les laboratoires. C'est plus simple pour moi car, *a priori*, la quasi-totalité ira sur l'IRG, voire sur un laboratoire de droit.

Il y a un dialogue avec beaucoup de laboratoires, donc cela peut prendre un peu de temps. Je suis sûr que les laboratoires de recherche vont être ravis, et on l'est bien évidemment, parce qu'on est une formation universitaire, mais il faut le faire dans un dialogue important.

Mme LE LAGADEC. – Je me félicite de cette création, d'autant plus que l'année dernière, quand on a rencontré Mme Barthez, la conseillère de Frédérique Vidal, on avait attiré son attention sur cette demande du Val-de-Marne d'augmenter le nombre de places dans les formations courtes que sont les BTS et les DUT, puisqu'on constatait chaque année, notamment dans notre dispositif SOS Rentrée, que l'on avait des jeunes qui

restaient sur le bord du chemin, et que souvent, ils étaient en demande de ces formations courtes.

On se félicite donc, bien entendu, mais est-ce qu'il y aura un pourcentage d'élèves de l'académie de Créteil qui auront une garantie d'avoir une place en proximité ? C'est une vraie problématique qui a été pointée l'année dernière.

M. LE PRÉSIDENT.– L'IUT a la main.

M. GADESSAUD.– On a la main, mais c'est illégal, donc nous ne le ferons pas. C'est illégal et je respecte les textes. Quelque part, la question se résoudra elle-même du fait du nombre important de formations GEA déjà présentes sur l'Île-de-France. Ce sont des spécialités qui ont un recrutement beaucoup plus local que certaines des spécialités que l'on peut faire vivre chez Amilcar ou chez moi. Je pense au département Chimie ; il y en a deux en Île-de-France. Sur GEA, la question va se résoudre naturellement du fait de la peut-être faible mobilité des jeunes ; nous pouvons le regretter, mais il y a une offre de proximité qui fait que dans mon département TC, on est globalement sur un recrutement extrêmement local. Il n'y a donc pas de souci à ce qu'on y arrive, même si pour le reste, nous ne pouvons pas tenir compte de l'origine géographique dans nos critères de recrutement, bien évidemment, d'autant plus qu'il y a l'anonymat des candidatures.

M. BERNARDINO.– Comme on a deux GEA à Sénart, on peut en parler. On est bien évidemment en accord avec l'ouverture du GEA à Vitry, puisque cela n'impacte pas absolument pas notre recrutement. On a un tel vivier de candidatures en local que l'on est ravi que nos collègues de Créteil prennent un peu pour la partie parisienne. Je n'ai aucun doute que le recrutement sera en bonne partie val-de-marnais.

M. GADESSAUD.– Et une poursuite d'études, on l'espère aussi, pour ceux qui choisiront le Val-de-Marne ; nous continuerons à travailler en très bonne intelligence avec l'IAE bien évidemment.

Mme LE LAGADEC.– Dans ma collectivité, le département du Val-de-Marne, ce sont des métiers en tension sur lesquels on a du mal à recruter. Donc doublement bravo.

M. ZEPF.– Je vous félicite pour ce projet passionnant. Je voudrais poser une question par rapport à l'accréditation de l'offre de formation, et ceci juste par intérêt de comparaison. Nous sommes actuellement approchés par un département Génie Urbain de l'université Paris Est Marne, qui voudrait intégrer notre formation. On se pose la question de comment respecter les délais. Avez-vous en tête un calendrier pour cette accréditation ?

M. BERNARDINO.– Quand on avait présenté l'évaluation des IUT, on est hors HCERS, même si le calendrier est phasé avec l'HCERS. Le calendrier va être plus que bousculé puisque le ministère fait en un mois ce qui met normalement un an et demi en termes d'accréditation. Autant dire que ce n'est pas le bon exemple. On est en passage aux conseils, CA, CFVU, CPN des spécialités, CCN et CNESER en moins d'un mois.

M. GADESSAUD.– Le timing qui nous est donné pour l'instant est le timing DGESIP, qui va peut-être être moins agile que le Cabinet. Il va y avoir un dialogue entre DGESIP et le Cabinet, mais il y a des instances par lesquelles il faut impérativement passer. Il faut que ce soit présenté à la CPN (Commission pédagogique nationale) ; la CCN (Commission consultative nationale) des IUT doit elle aussi se prononcer — la réunion est programmée pour le 30 janvier —, ainsi que le CNESER, qui est prévu le 12 février. Toutes ces instances sont consultatives. Cela n'empêche pas l'ouverture, mais cela pose la question de l'insertion sur Parcoursup de ces nouvelles formations et de toutes celles qu'on va vous présenter. Aucune des formations que l'on va vous présenter n'est pour l'instant passée à la CCN, donc il n'y aura rien avant le 12. Après, il faudra interroger le ministère sur la possibilité ou non d'être dans Parcoursup.

M. BERNARDINO.– Le Cabinet a déjà répondu oui pour le ministère.

La question est d'avoir un affichage qui mette sous réserve de validation du ministère, et que le « sous réserve » soit enlevé à partir de la décision ministérielle qui aura lieu après le CNESER, mais avant la fermeture de Parcoursup.

On va présenter les ouvertures de Sénart.

→ Géographie

Seine-et-Marne, gros département avec une grosse démographie ; deux universités, une au nord et une au sud. Au sud, l'UPEC, sur deux sites : campus de Sénart et campus de Fontainebleau. On va recruter sur un gros périmètre au sud de Seine-et-Marne, avec assez peu de concurrence finalement en termes de formation, contrairement à Laurent peut-être, qui a plus de concurrence sur la région parisienne.

→ Campus de Sénart

Les propositions d'ouverture sont sur le campus de Sénart, qui a une taille beaucoup plus grosse que ce qui a été évoqué pour le campus de Vitry. On a déjà une bibliothèque universitaire et un restaurant universitaire ; on a une maison des étudiants qui vient d'ouvrir, même s'il va falloir faire autre chose pour les étudiants qu'on va devoir accueillir ; et on a une proximité des transports en commun — on est à 5-10 minutes à pied du RER D. Le gros point fort du campus, contrairement à ce qu'on peut trouver sur Créteil et peut-être sur Vitry, c'est la possibilité d'hébergement que l'on a sur place. En effet, on n'est pas loin des 600 chambres universitaires à proximité de l'IUT ou à proximité directe pour pouvoir accueillir des étudiants qui viennent de Seine-et-Marne.

→ Ouvertures programmées.

On propose l'ouverture d'un premier département qui est **Hygiène, Sécurité et Environnement**. Il y a 15 départements en France et un seul en région parisienne, à Saint-Denis. Cela laisse largement la possibilité d'ouvrir un autre département sur Sénart. On avait chiffré les besoins, mais j'ai fait un tableau de synthèse à la fin pour que vous vous rendiez compte.

La deuxième ouverture, c'est le **DUT Génie civil et Construction durable**, avec à nouveau 56 places proposées ; 24 départements en France et deux seulement en région parisienne : un à Champs-sur-Marne, et l'autre à Cergy-Pontoise, sur des métiers en tension en ce moment, avec tous les travaux du Grand Paris qui ne laissent sans aucune difficulté envisager de belles opportunités pour les étudiants.

Une troisième spécialité : le **DUT Métiers du multimédia et de l'Internet**, avec 56 places. Il y a un peu plus de départements en Île-de-France, mais pas dans notre secteur ; ils sont plutôt bizarrement ouverts sur le nord de Paris. Il faut savoir que c'est l'une des spécialités où la tension est la plus importante dans Parcoursup en termes de demandes. Ce ne sont pas les 56 places qui vont soulager énormément, mais cela soulagera un peu.

Quatrième spécialité : le **DUT Génie biologique**, avec 56 places ; deux IUT en Île-de-France : un à Bobigny et l'autre déjà à l'UPEC à Créteil. Mon collègue me dit qu'il y en a un autre à Cergy. On a proposé l'ouverture de Génie biologique en accord avec Laurent, parce qu'il possède déjà cette spécialité ; cela n'est pas la peine de rentrer en concurrence. Laurent a donné son feu vert, hormis simplement le fait que c'était aussi un département dont la tension en termes d'étudiants permettait largement d'ouvrir 56 places supplémentaires sur le sud Seine-et-Marne.

→ Options

La spécialité GEA est à options. On a souhaité qu'il y ait deux options proposées ; on compte ouvrir deux groupes. Il y a une option diététique ; c'était une volonté car depuis la rentrée de septembre, le site de Sénart accueille les étudiants de PACES. Cela permettait donc d'avoir une filière de reconversion pour les étudiants qui auraient choisi PACES en première année et qui souhaiteraient rester dans le domaine de la médecine. L'option diététique fait partie des choses qui peuvent être attractives pour eux. La deuxième option qui nous intéressait était une option en termes d'affichage bioinformatique. C'est une option qui nous aurait bien arrangés ; cela

permettait d'avoir de la visibilité en termes de recherche. Je l'ai mis entre guillemets parce que cette option est à titre expérimental ; elle n'est que dans un seul IUT en France, et elle est avec un étiquetage expérimental sur le ministère, qui n'est pas très ouvert à l'ouverture d'une option bioinformatique. On l'a quand même mis dans le dossier au cas où le ministère validerait, mais on a rajouté une deuxième option qui nous intéressait, qui est Génie de l'environnement, pour que quoi qu'il arrive on ait bien deux options à proposer à la rentrée. Si on n'a pas bioinformatique, on ouvrira une licence pro en bioinformatique derrière, ce n'est pas la difficulté majeure.

Voilà pour les quatre nouvelles ouvertures d'IUT ; et on en a rajouté un cinquième, qui est simplement une option en fait.

On a déjà un DUT Carrières sociales à l'IUT, qui marche très fort puisque pour 70 places on doit avoir plus de 800 candidatures. On a donc proposé une deuxième option, qui est l'option **Gestion urbaine**, avec un groupe supplémentaire sur cette option qui nous intéresse.

Les cinq ouvertures que l'on a proposées seront toutes ouvertes en apprentissage dès la deuxième année. Pour ceux que cela inquiète, il ne faut pas ; toutes nos spécialités sont déjà ouvertes en apprentissage en deuxième année, et sur trois des spécialités, on a déjà des contacts avec des CFA pour l'ouverture dès la rentrée 2020.

Sur l'un des CFA, je pense qu'on partira sur le partenariat avec Laurent, qui avait déjà un partenariat avec [...] 24, qui sera peut-être intéressé par Génie bio, mais à coup sûr par le HSE. Sur Génie civil, on a déjà les CFA de branche Génie civil qui nous ont sollicités, donc on va partir avec eux aussi, ce qui facilitera le positionnement des étudiants dans les entreprises du coin.

→ Besoins immobiliers

Quand on a présenté les ouvertures, la première question a souvent été : "On les met où tous ces étudiants ?" En effet, il s'agit quand même de près de 250 étudiants à la rentrée sur le campus.

Le campus de Sénart, à la différence de Campus Centre, a des réserves foncières puisqu'il avait accompagné l'arrivée de l'université de l'UPEC sur le territoire en ayant fait des réserves foncières pour les extensions programmées des bâtiments.

On a donc déjà plus de 8 000 m² de terrain qui sont "gelés" par le service d'urbanisme pour les extensions de l'université. Ce qui veut dire qu'il faut quand même mettre le bâtiment dessus, mais c'est la deuxième étape, c'est-à-dire la négociation avec la Région, sachant que le département de Seine-et-Marne et le comité de l'agglomération ont déjà donné un avis favorable à ce que l'on travaille sur le projet ; je pense que la Région sera également partante.

Néanmoins, on a dit que c'était pour la rentrée 2019, donc il faut trouver une solution pour 2019. La solution est quasiment trouvée. Nous sommes déjà allés visiter hier les fameux 4 000 m² du bâtiment qui devraient vraisemblablement accueillir les 250 étudiants, puisque la visite a été concluante.

Pour donner une situation géographique, j'ai mis en bleu la gare du RER, et vous voyez le campus de Sénart et le fameux bâtiment de 4 000 m² aujourd'hui proposé. On est sur des distances raisonnables pour les étudiants, puisqu'on est à 5-10 minutes à pied de la gare RER ; on est à la même distance pour le nouveau bâtiment, estimée à 15-20 minutes pour avoir accès à la bibliothèque et au restaurant universitaire. On est vraiment sûr de la proximité.

Les élus locaux ont parfaitement joué leur jeu ; ils nous mettent tout à disposition.

On va pouvoir passer à la phase n° 2, qui est l'aménagement du bâtiment et la mise en place de la partie financière avec le Patrimoine.

On a déjà récupéré les plans ; le Patrimoine est censé travailler dessus d'ici fin janvier pour faire une proposition d'aménagement de cette affaire.

En résumé, voici à peu près tout ce que l'on propose, avec les 250 places proposées, donc deux groupes sur chacune des spécialités, sauf le département Carrières

sociales, qui n'est qu'une option ajoutée à un département qui a déjà deux groupes actuellement ; et avec une clé de postes en face.

On avait demandé six postes d'enseignant pour chacune des ouvertures d'IUT, et deux enseignants pour la partie Carrières sociales. On est à 26 créations d'enseignants. Nous pensons même que l'on va peut-être basculer, parce qu'il s'agit d'ETP qui n'ont pas été clairement affichés enseignants ou administratifs. On avait fait des demandes de manière à ce que chacun des départements soit autonome, mais finalement, on se dit qu'on peut peut-être mutualiser la partie administrative secrétariat pour avoir des pôles plutôt secrétariat et peut-être favoriser plutôt la création de postes d'enseignants si cela s'avère plus utile. On avait demandé en particulier des assistants ingénieurs pour chacune des spécialités, et il y a un certain nombre de possibilités de mutualisation sur ces spécialités-là.

M. THAUVRON.– De mémoire, la semaine dernière, on en était à trois départements, c'est ça ?

M. BERNARDINO.– C'est cela ; on a rajouté Génie biologique et Carrières sociales.

M. GADESSAUD.– Là encore, par une demande très pressante du ministère.

M. BERNARDINO.– On a déposé les trois premiers dossiers, en contactant le ministère pour vérifier qu'ils ont bien reçu les trois dossiers. Ils nous ont gentiment demandé si nous n'avions pas d'autres dossiers qu'on pouvait faire avancer, car ils avaient des demandes pour augmenter. On a donc resollicité nos collègues de Créteil pour savoir s'ils ne pouvaient pas avancer les projets de 2020 à 2019, et on a avancé aussi les nôtres. Carrières sociales était programmé en 2020, on l'a avancé à 2019. On s'est posé la question d'une nouvelle spécialité, et avec l'arrivée de PACES, on a cherché une spécialité. On ne s'était pas lancé en Génie biologique parce qu'il y avait besoin d'un plateau technique, mais comme on s'était déjà lancé dans HSE dans lequel un plateau technique était déjà nécessaire en chimie et en bio, on s'est dit qu'après tout, on pouvait faire deux salles de bio au lieu d'une.

On a discuté tout un week-end avec Laurent avant de se lancer là-dedans. La discussion a eu lieu vendredi, et le lundi, les dossiers étaient déposés.

M. THAUVRON. – La définition de l'agilité.

M. MOSCOVICI. – Je voudrais intervenir après la présentation des deux directeurs de l'IUT pour signaler au nom de l'UPEC que ce sont des nouvelles absolument excellentes et extraordinaires, et surtout inespérées par rapport au nombre de créations de postes qu'il y a eu depuis tant d'années.

M. LE PRÉSIDENT. – On ne va pas s'arrêter là.

M. MOSCOVICI. – Nous sommes candidats à la faculté des sciences et technologie.

J'interviens là puisque vous pouvez remarquer que, notamment pour l'IUT de Sénart Fontainebleau, des départements vont être ouverts dans le domaine secondaire, dans le domaine scientifique. Et le fait que des postes d'enseignants-chercheurs aient été créés ou seront créés en nombre — que je ne connais pas exactement vu la répartition —, fera que ces enseignants-chercheurs devront faire 50 % de leur temps en recherche dans des laboratoires de l'université. Il va sans dire que les laboratoires rattachés à la faculté des sciences et technologie se positionneront bien évidemment pour accueillir ces enseignants-chercheurs sur la partie recherche.

Je terminerai en disant que c'est une excellente nouvelle pour nos laboratoires, qui pourront se développer avec une manne humaine qui va pouvoir développer tous les projets en cours de développement, que ce soit avec les EUR, avec les Labex, etc.

M. LE PRÉSIDENT. – C'est le but.

M. WOLKENSTEIN. – Pour nous, c'est une aide extraordinaire dans le contexte du changement de cadre des équipes médicales. Si on peut avoir des passerelles, et notamment sur toute la définition du métier de santé, c'est une opportunité massive, d'avoir la fertilisation croisée, mais surtout aussi pour assurer un emploi à des gens qui n'auront pas accès aux études médicales et intégrées au cursus paramédical au sens large. Cela devient une opportunité pour eux.

M. BERNARDINO.– Pour répondre à la question d'Arnaud sur la partie enseignants–chercheurs, sur l'IUT, l'idée est de ne pas publier les postes d'enseignants–chercheurs cette année. Au vu de la création historique du nombre de supports, on souhaite réfléchir sur les axes de recherche sur Sénart, et essayer de faire un pôle de recherche à Sénart qui soit multilaboratoire, mais qui permette d'avoir un accès commun, pour que les collègues n'aient pas l'impression d'être isolés mais soient dans un pôle recherche. Il y en a de l'autre côté de la Seine ; le Genopole, ou d'autres écoles qui ont également des laboratoires et qui travaillent sur des thématiques qui intéressent le territoire. Il y a donc peut-être une opportunité à faire un affichage fort de l'UPEC sur le campus de Sénart en choisissant deux thématiques, et rattacher ensemble des collègues qui seront recrutés à ces thématiques–là pour qu'ils restent sur le territoire et qu'ils développent les projets de recherche, voire de rattacher certains de nos collègues qui sont aussi chez nous et qui pourraient se retrouver dans ces thématiques–là.

Il nous semble non–pertinent de publier les postes sur la partie recherche. On se donne un peu plus de temps de réflexion, et cela va dans le cadre des EUR et autres. Cela mérite plus de temps. Mais sur les agrégés, on va peut-être perdre moins de temps et publier pour avoir à la rentrée des gens qui soient capables de porter ces départements.

Mme HUMAIN–LAMOURE.– Je souhaite féliciter les IUT et la présidence pour leur réactivité, et je suis très heureuse pour eux de l'ensemble de ces postes ; c'est un renfort extrêmement appréciable pour l'université. Je tiens aussi à dire — je me suis exprimée plusieurs fois en ce sens — la bonne volonté de l'IUT Sénart, et que je suis ravie à l'avenir de pouvoir articuler et travailler avec l'IUT Sénart sur les formations qui pourraient en partie se regrouper, ou plutôt s'articuler. L'une d'entre elles pourrait permettre de prolonger une innovation du département de Lettres ; j'en serais ravie.

Nous travaillons déjà ensemble de manière très intéressante, fructueuse et toujours cordiale ; c'est un plaisir.

M. VALLÉE.– On a parlé tout à l'heure de partenariat entre l'IUT et faculté des sciences pour les plateaux techniques de biologie. Je vois la création de salles de TP en biologie et en chimie, notamment pour le parcours DUT d'Hygiène et Sécurité, mais aussi pour le parcours Génie biologique ; on va peut-être aussi avoir des partenariats avec l'IUT de Sénart.

M. BERNARDINO.– Cela fait déjà partie des discussions avec Jacques. Sur Hygiène et Sécurité, on avait déjà commencé ; je pense que cela va s'accroître avec Génie biologique. À échanger avec Jacques sur la possibilité d'identifier des étudiants qui seraient de Sénart et pour qui ce serait une chance de pouvoir faire des TP à Sénart plutôt que d'avoir à se déplacer sur Créteil, et en même temps ramener un peu d'air à la faculté en ayant une autre possibilité. On va travailler la création des salles avec la faculté des sciences pour que ça puisse répondre au besoin des deux.

Mme MARIN.– Je me réjouis de ces circonstances particulièrement heureuses et fructueuses au niveau des IUT, et plus largement des revenus, et réaffirme l'intérêt pour des collaborations qui sont déjà engagées, notamment avec le secteur technologique de Saint-Denis, et toute la porosité dont nous parlions tout à l'heure, qui va être favorisée pour le meilleur fonctionnement.

Mme DE SUREMAIN.– D'autres remarques ? La campagne se fera de façon échelonnée.

M. BERNARDINO.– On a plein de postes, mais on a plein de travail et plein d'heures à faire. Cela ne surecadre pas les deux IUT. La meilleure nouvelle, c'est le recrutement des enseignants-chercheurs, qui va renforcer les laboratoires de recherche.

Mme DE SUREMAIN.– Oui, cela vaut la peine de prendre le temps de bien construire la stratégie de recherche.

Mme FAURE.– Je voudrais faire une proposition sur la méthode. Il y a la nouvelle offre de formation, il y a les « urgences » du moment, ce qui se fait souvent hors période

de formation. Il faudrait un groupe de travail permanent qui mette ensemble les composantes pour échanger de façon à mutualiser les postes, les personnels, les problèmes que l'on va découvrir après la mise en place de cette formation, c'est-à-dire est-ce qu'il y a bien eu l'appui logistique, informatique, technique, TP, etc. Je trouve qu'il devrait y avoir un groupe permanent autour de l'offre de formation, réduit, qui réunirait l'ensemble des composantes pour échanger sur comment on prépare la nouvelle offre de formation, les synergies qui peuvent se faire en permanence. L'impression que l'on a, c'est que ce sont des échanges en tête à tête, ce que je comprends, et parce qu'il fallait réagir vite, mais cela peut avoir des conséquences sur le schéma général.

Quand je vois cela, je trouve que c'est dommage que GEA ne soit pas plutôt sur le site de Créteil, parce qu'on a le pôle d'enseignants qui est là. Pour éviter des heures complémentaires, il faudra mutualiser les intervenants et les personnels. Créteil-Vitry, pour ceux qui le feront, ce n'est pas totalement simple encore pour l'instant ; pour permettre des économies d'échelle, des mutualisations, etc.

Là, c'est à titre de cohérence, mais je trouve dommage qu'il n'y ait pas une sorte de groupe de pilotage permanent qui se réunisse pour parler de cela.

Mme DE SUREMAIN. – Je ne vais pas répondre à la place de Josette Cadusseau qui est Vice-présidente de la CFVU ; elle est absente aujourd'hui, malheureusement. Mais cette réflexion globale sur la stratégie de développement de la formation, c'est quelque chose qui est porté d'une part au sein de la CFVU, qui est l'instance légitime et dédiée à cette réflexion et à ces discussions, qui peut faire des propositions. Par ailleurs, il se trouve qu'on est en année de construction de la nouvelle offre de formation ; il y a donc des réunions de groupe de travail très régulières sur la question de la définition des champs de formation, qui concernent toutes les composantes et qui sont des lieux d'échanges, de discussions sur les possibilités d'articulation, éventuellement peut-être de mutualisation, de travailler en synergie et en cohérence.

Vous êtes invités très largement à des réunions qui vont avoir lieu cet hiver sur les axes stratégiques, en formation et en recherche, qui vont permettre de voir toutes ces synergies qui peuvent être développées entre composantes autour d'un projet partagé.

Sur la question plus précise du GEA, je laisse la parole aux directeurs d'IUT qui se sont sûrement concertés à ce sujet-là.

M. GADESSAUD.– Je ne sais pas s'il y a une logique de concertation avec Amilcar, puisqu'on reste très loin de Sénart dans les deux cas. C'est une réflexion, mais je prenais soin tout à l'heure de dire que même si le soutien du ministère est très fort, ce ne seront pas des taux d'encadrement très élevés, et le taux d'encadrement actuel de l'IUT est très faible, même s'il est encore plus faible chez Amilcar. Les collègues du département TC, dont on pourrait penser qu'ils peuvent enseigner en GEA, ont de toute façon un nombre d'heures qui fait qu'il est impensable qu'ils enseignent en GEA. Après, quand on fait des regroupements ou des choix de site, toutes les logiques peuvent être questionnées. Faire un pôle tertiaire, pourquoi pas ; équilibrer les deux sites en tertiaire secondaire, parce que ce ne sont pas les mêmes étudiants, les mêmes bacs. Il y a plein de logiques.

Nécessité a aussi fait loi, parce qu'installer GEA sur le site de Créteil, c'est prendre la décision pour un directeur de déménager un département actuel, parce que la réserve en m² de Créteil ne permet pas d'accueillir GEA sans déplacer l'un des quatre départements de l'IUT. C'est une chose compliquée pour les personnels ; je ne souhaite donc pas me lancer dans le déplacement d'un département, d'autant que les arguments plaidant pour que GEA soit à Vitry sont aussi pertinents. Et n'oublions pas que cela nécessiterait de déplacer un département secondaire, et c'est un coût de déménagement qui serait considérable de déménager l'un des trois départements secondaires du site de Créteil. Et c'est toujours compliqué pour des collègues qui ont fait leur vie professionnelle à un endroit, même si Vitry n'est pas très loin. Et pour le

coup, je ne pense pas que le ministère nous accompagnerait sur le déménagement et le rééquipement d'un département secondaire sur le site de Vitry.

Finalement, GEA est plutôt bien, et cela participe aussi du développement et de la facilité d'accès pour un certain nombre de jeunes étudiants et jeunes lycéens, notamment bacheliers technologiques de l'ouest du Val-de-Marne, de pouvoir accéder à une formation tertiaire à laquelle ils ne pouvaient pas accéder, ou alors en se déplaçant jusqu'à Créteil ou en passant du côté de Sceaux, parce que l'IUT de Sceaux est le premier grand pas vers l'ouest qu'on rencontre pour trouver un GEA, avec une sélectivité très forte.

Tout est questionné. Tant qu'on est dans le provisoire, c'est quelque chose que l'on n'a pas définitivement tranché, mais on se dirige quand même plutôt vers la recherche d'une solution pérenne pour le site de Vitry pour GEA, même si pour l'instant, à très court terme, la solution provisoire fait que c'est nécessairement à Vitry.

Il y aura une réflexion. Ma position personnelle — on verra ce que diront mon conseil de direction et le conseil de gestion, et l'université, puisqu'il y aura des questions de déménagement — est que rééquilibrer le tertiaire secondaire n'est pas forcément un mauvais choix. Bien sûr que GEA pourrait être plus proche de l'IAE, mais cela veut dire qu'on déplace un département secondaire et qu'on l'éloigne de la FST, qui est aussi une poursuite d'études naturelle pour nos étudiants. Il n'y a pas de solution idéale.

À titre personnel, j'aime bien que l'on arrive à faire circuler un peu les étudiants d'un site à l'autre. Pas au sein d'une journée ou d'une semaine, mais sur des événements ponctuels ; nous continuons à faire cela. Nous organiserons notre point tous les ans, où l'on réunit tous les étudiants de l'IUT à Vitry. Je pense que c'est plutôt sur ce type d'événements qu'on mêle les publics.

Mme FAURE.— Je n'étais pas sur les opportunités mais plutôt sur la forme. Le sentiment que l'on a, c'est qu'il va y avoir un grand moment où l'on va discuter avec des pistes de travail peut-être très lourd, et entre-temps, plein de petits coûts se

rajoutent en individuel. Il faudrait qu'il y ait une sorte de groupe de travail un peu plus agile et concerté. Disons que demain le ministère propose encore autre chose...

Il faut que cela se fasse plus dans une concertation qui concerne aussi les administrateurs.

On sait que pour des formations, il y a des coûts que l'on n'a pas tout de suite anticipés, et qui viennent après ; on est devant le fait accompli parce qu'on a pris la décision.

M. GADESSAUD.– Toute décision est empreinte de risques.

Mme FAURE.– C'était juste sur ce point, qui engage quand même toute l'université : les personnels, les directions, etc. Peut-être qu'il faut mettre en place quelque chose où il y a des lieux de discussions et des études d'impact, qui ne sont pas forcément évalués par la dotation que va nous attribuer le ministère.

M. BERNARDINO.– Je le redis, nous avons été contactés le vendredi, et il fallait répondre pour le lundi. Je veux bien qu'on travaille le week-end, ce qu'on a fait avec Laurent et avec la présidence de l'université, puisqu'on n'a bien évidemment pas fait cela dans notre petit coin, mais si on doit réduire des groupes de travail et autres du vendredi au lundi, cela devient un peu compliqué. C'est bien aussi de laisser un peu d'agilité et de souplesse.

Mme DE SUREMAIN.– Nous remercions les directeurs des deux IUT d'avoir répondu aussi rapidement. Nous sommes tout de suite venus présenter ces projets à titre d'information ; vous avez été tenus au courant très rapidement, à la CFVU et en CA. Là, nous vous présentons encore une information alors que nous ne sommes pas sûrs de l'issue, même si c'est en très bonne voie. Il y a tout un processus à suivre, qui a été présenté par Amilcar et Laurent, et qui sera suivi de façon accélérée. On travaille très vite, de la façon la plus transparente qui soit, mais aussi la plus efficace, pour pouvoir répondre à cette proposition et saisir cette opportunité, qui n'est pas « un

petit coup dans un coin » [pour ainsi dire](#), mais vraiment une opportunité majeure et une chance, que l'on remercie l'IUT d'avoir saisie, et que l'on vous présente.

On propose donc de passer sur ce sujet-là, qui reviendra et qui sera proposé à l'approbation du Conseil.

2.4. Approbation des capacités d'accueil en master pour l'année 2019 2020

Mme DE SUREMAIN.– On s'inscrit dans la continuité de ce qui a été présenté l'année dernière, mais également une délibération du CA.

Vous avez un tableau qui récapitule, pour toutes les mentions de master, les capacités d'accueil en master 1, avec les nombres affichés.

Une précision : vous avez quelques mentions de master où il y a des croix ; ce sont des mentions qui n'ont pas du tout été ouvertes — c'est très rare —, ou qui ne sont pas ouvertes en M1 mais qui sont ouvertes en M2.

Vous avez le domaine de définition de cette délibération, qui apparaît dans la colonne centrale. Et puis, il y a 11 mentions de master qui sont dérogatoires, c'est-à-dire qu'elles ont l'autorisation donnée par le ministère l'année dernière de sélectionner non pas à l'entrée en master 1, mais à l'entrée en master 2. Ces 11 mentions sont en Droit. La question a été posée au ministère de savoir si elles resteraient dérogatoires cette année ; on n'a pas eu de réponse pour l'instant, donc on les considère comme dérogatoires cette année en continuant sur la lancée de l'année dernière.

Mme HARIR.– Le ministère nous a confirmé qu'il y aurait encore un dispositif de renouvellement de dérogations pour certains masters. La question qui se pose au ministère, c'est : est-ce que ce sera juste restreint au droit et à la psychologie au niveau national, ou est-ce que cela peut être ouvert à d'autres mentions. Pour l'instant, on n'a pas d'autres précisions.

Mme DE SUREMAIN.– La proposition qui est faite, c'est de rester sur le scénario proposé l'année dernière, avec ces capacités d'accueil en M1, qui sont soumis à votre approbation.

Mme HARIR.– Pour compléter : ce qui est soumis au vote, ce sont les capacités d'accueil, mais également les dates d'ouverture et fermeture de campagne, ainsi que les modalités de recrutement.

Mme DE SUREMAIN.– Les modalités d'examen, c'est le point suivant.

M. TEBOUL.– L'expression « capacité d'accueil » soulève une difficulté. Nous pouvons penser qu'il s'agit du nombre maximum d'étudiants qui ne doit pas être dépassé, mais est-ce qu'il s'agit du nombre minimum nécessaire pour ouvrir la formation ?

Mme DE SUREMAIN.– La réponse est non.

C'est une capacité d'accueil, donc un plafond estimé par la composante.

Mme BARON.– J'ai une question qui taraude assez souvent les équipes dans lesquelles j'ai été intégrée. Dans les formations co-accréditées, on définit une capacité d'accueil qui est celle de la formation. Après, par un jeu de passe-passe, chacun récupère sa chair à canon, et les étudiants sont reventilés par université dans laquelle ils sont inscrits. Or, quand les formations ont été définies, l'équipe pédagogique et pluri-établissement, et les étudiants, quand ils suivent des cours, c'est toute la promotion qui suit un cours, qu'ils soient inscrits dans l'un ou l'autre des établissements.

Dans les capacités d'accueil telles qu'elles sont définies, on n'arrive jamais à savoir comment sont finalement comptés les étudiants qui sont inscrits dans des formations co-accréditées. C'est un vrai problème.

Mme DE SUREMAIN.– La question est complexe. Néanmoins, des conventions sont établies entre les établissements, qui en principe permettent de réguler ces situations et de permettre les compensations *a posteriori*. C'est tout l'enjeu du suivi de la mise en œuvre de ces conventions pour arriver à clarifier les situations.

Mme BARON.– Non, ce n'est pas la question de la convention, c'est la manière dont on atteint les capacités d'accueil avec les étudiants.

Mme DE SUREMAIN.– Les deux choses sont liées ; la mise en œuvre de la convention peut être liée au point d'inscription des étudiants. Ce sont des choses à suivre très précisément.

Dans les quatre co–accréditations, on peut avoir des éléments qui permettent de voir comment affecter les étudiants. Je pense à l'AUP par exemple, où on a des diplômes communs, co–accrédités, où il y a des questions complexes qui se posent, cela passe par une convention.

Ce qui est proposé au vote, ce sont les capacités d'accueil en M1 pour ce qui concerne notre université.

Mme HARIR.– Une précision qui pourra éclairer votre demande. Là, on vote les capacités de mentions ; on n'est pas sur les parcours types, et souvent, les co–accréditations se font au niveau des parcours types.

Mme BARON.– Les parcours alimentent les mentions.

Mme HARIR.– Absolument, mais là, c'est une capacité de mentions. Ensuite, on laisse les équipes pédagogiques ventiler les échelons. Ce qu'on vote ici, ce sont les capacités de l'UPEC.

Pour compléter, ce qui est recommandé, c'est de faire des conventions qui mettent en œuvre les modalités de la co–accréditation, par exemple pour prévoir qui s'inscrit dans quel établissement. C'est une forte recommandation.

M. OUAMOUNO.– Est–ce que ces capacités d'accueil en M1 tiennent compte du nombre de ceux qui sont en licence par exemple, les licences qui donnent droit à l'accueil en M1 ? Aujourd'hui, nous avons beaucoup d'étudiants qui valident la L3, mais qui ne sont pas en M1. Ma question est de savoir si ces capacités tiennent compte de ces licences ?

Mme DE SUREMAIN.– C'est tout l'enjeu de la définition d'une capacité d'accueil. Est-ce que c'est fixé à un seuil qui permet d'accueillir quasiment l'ensemble des étudiants qui viennent de licence, ou est-ce qu'elle implique de choisir parmi ces étudiants les dossiers qui seront les plus à même de suivre les formations de M1.

Un recrutement est prévu par examen du dossier ou d'entretien ; il n'y a pas d'automaticité de passage de L3 en M1, puisque cette capacité d'accueil est fixée. Après, c'est le choix de la composante de stratégiquement ouvrir ou resserrer sa capacité d'accueil.

M.OUAMOUNO.– Cela ne pose pas de problème pour les étudiants qui valident la licence mais qui ne sont pas orientés ?

Mme DE SUREMAIN.– C'est une question ouverte, et qui est liée à la notion même de capacité d'accueil, qui suppose une entrée en master sur examen du dossier ou entretien.

Je vous propose qu'on passe au vote.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

Les capacités d'accueil en master pour l'année 2019–2020 sont adoptées à l'unanimité moins une voix contre, une abstention, et une procuration contre.

2.5. Approbation des modalités d'examen des candidatures en master pour l'année 2019–2020

Mme DE SUREMAIN.– C'est également une présentation générique. Pour chacun de ces masters avec capacité d'accueil sont prévues des modalités de recrutement explicitées, qui sont pour l'ensemble de ces formations des recrutements par examen des dossiers et/ou un entretien qui peut compléter cet examen du dossier.

Ces éléments apparaissent dans le portail trouvermonmaster.gouv.fr. Ils sont exposés pour les candidats, et cela alimente ensuite le travail de commission de jurys, qui sont souverains dans l'examen de ces candidatures. Si les jurys n'ont pas examiné les candidatures dans un délai imparti, le silence vaut acceptation. Les jurys travaillent beaucoup au fil de l'eau en fin d'année, en fin de semestre pair.

(Pas de questions sur les modalités de recrutement.)

On propose de passer au vote.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

Les modalités d'examen des candidatures en master pour l'année 2019–2020 sont adoptées à l'unanimité.

3. VIE ÉTUDIANTE

3.1. Approbation de la répartition des crédits de la contribution de vie étudiante et de campus pour l'année 2019

Mme DE SUREMAIN.– C'est présenté dans un tableau qui a été le produit d'un travail important d'une commission spécifique, la commission CVEC, qui est une émanation de la CFVU. Elle a rassemblé des enseignants, des étudiants et des représentants de l'administration. Elle a travaillé sur une orientation des actions possibles avec le produit de cette CVEC.

Des grands domaines ont été précisés ; ils correspondent à la fois à des orientations indiquées par le ministère, notamment concernant la santé et le FSDIE (le fonds de soutien aux initiatives étudiantes), et aussi des éléments qui sont portés davantage par l'université localement, et sur lesquels elle souhaite vraiment s'investir.

Cette présentation est faite par orientation, sous-axe, périmètre d'actions, qui sont plus détaillées, et avec une proposition qui est une quotité évaluée sur les 41 € de la

CVEC qui reviennent à l'université — la CVEC, c'est 90 €. Le reste est versé au CNOUS, qui en reverse une partie au CROUS.

Vous avez cette quotité, en euros ou en pourcentage de la dotation, que l'on peut estimer pour l'instant correspondant à la CVEC, qui est proposée dans ce tableau.

On vous précise aussi que toute une série d'actions pourront être faites en co-réalisation et cofinancement avec le CROUS.

Une mention particulière pour l'accompagnement social, qui est une catégorie importante — l'aide pour les étudiants. Le CROUS a pour mission de soutenir également son plan social, donc les étudiants. Là aussi, il ne faut pas considérer que la somme présentée là soit la somme unique à disposition pour aider les étudiants. Il y a une part CROUS qui doit être conséquente. Le dialogue continue avec le CROUS pour préciser les choses.

Les montants estimés sont des estimations, d'une part parce que la réflexion a été menée sur une ligne budgétaire telle qu'elle a été estimée au mois d'octobre, à partir des inscriptions étudiantes. Or, ces inscriptions ont encore augmenté ; au 14 décembre, on en était à 34 805 étudiants inscrits. Le volume global sera plus important. Et puis, il y a des éléments qui permettent de penser que la subvention au titre de la CVEC sera plus importante en réalité. C'est donc là une estimation minimale du volume global de la CVEC qui sera disponible.

Enfin, ces propositions pourront être réajustées. C'est le produit du travail d'une commission qui s'est réunie, et qui a travaillé aussi à partir de l'expérience, des héritages de la manière dont l'université a fonctionné jusqu'à présent, comment elle a ventilé ses actions, en apportant quelques modifications, c'est-à-dire en renforçant le volet santé, bien-être, handisport, etc., et le volet sport également, développement du sport à l'université. Cela dit, c'est aussi la pratique qui permettra d'évaluer si cette répartition est pertinente ou non, et si on peut l'ajuster. Nous pourrions

vraisemblablement l'ajuster au vu des besoins réels et constatés, après le BR1 ; elle pourra donc être éventuellement rééquilibrée.

Lhéo Vincent veut peut-être dire quelque chose à ce sujet, en tant que Vice-président étudiant qui a participé à chacune des réunions de la CVEC ?

M. VINCENT.– Non, cela a été très bien présenté. Ce qui est important à retenir, c'est que là, on voit le montant estimé uniquement par l'université, mais il pourra être complété par le CROUS. Comme on l'expliquait, l'université reçoit 41 € sur ces 90 € ; une partie du reste — il ne faut pas oublier les écoles privées — est renvoyée au CROUS. Ensuite, le CROUS redonne 7 à 15 % à chaque CROUS, et ensuite, le CROUS redivise dans les universités.

Pour l'UPEC, la somme allouée de ces 7 à 15 %, c'est 30 % ; c'est la plus grosse somme redistribuée. C'est un schéma assez compliqué ; CNOUS, CROUS, et ensuite divisé dans chaque université. Ce qu'ils ont souhaité apporter lors de cette CVEC, c'est un soutien, surtout humain, puisque des services civiques vont être ouverts.

Mme DE SUREMAIN.– Y a-t-il des questions ou remarques sur cette proposition ?

M. VALLÉE.– La part du CROUS en termes financiers devrait être de combien sur les fameux 30 % ?

M. VINCENT.– Ils ne savent pas tout à fait ; c'est entre 7 et 15 %.

M. VALLÉE.– Prenons donc 7 et 15 ; combien cela fait en milliers d'euros ?

M. VINCENT.– Cela ne fait pas quelque chose d'énorme.

M. VALLÉE.– J'entends bien, mais j'ai cru comprendre que ce serait essentiellement des moyens humains via des services civiques. C'est un peu le hold-up du siècle de la part du CROUS, non ?

M. VINCENT.– Cela va rester à définir.

M. VALLÉE.– Le CROUS a déjà encaissé l'argent.

M. VINCENT.– Bien sûr, mais pour l'instant, il faut mettre en place les projets ; rien n'est encore sorti de terre. C'est à ce moment-là qu'on verra.

M. VALLÉE.– C'est spécifique au CROUS de Créteil le fait de ne pas savoir combien ils vont redonner à l'université ?

M. VINCENT.– Non, même les CROUS s'interrogent. Pour l'instant, le CNOUS ne donne aucune information, et même les CROUS sont dans l'incapacité de nous répondre.

Mme DE SUREMAIN.– Pour l'instant, l'argent a été reversé au CNOUS. On attend la redescende, la percolation de l'agent du CNOUS.

Mme HARIR.– Le CROUS va effectivement percevoir une partie — 7 à 15 % —, mais pour les actions qu'eux vont conduire. L'idée est qu'il puisse y avoir une collaboration avec l'UPEC ; ce n'est pas une collaboration où ils vont nous donner 30 %. On pourra faire des actions avec eux. On a mis des croix sur les axes sur lesquels on pourrait travailler avec eux, qui pourraient être à hauteur de 30 %. Ce n'est pas un reversement. Ils pourront nous aider en termes de moyens humains, en termes d'actions complémentaires, mais ce n'est pas un reversement ; j'insiste.

M. VALLÉE.– Mais si le cofinancement sépare des emplois ?

Mme HARIR.– Les services civiques seront employés par le CROUS. Ils vont par exemple les mettre dans les résidences pour accueillir les étudiants. Ce sont des services civiques du CROUS. Mais dans les résidences du CROUS, on a des étudiants de l'UPEC. C'est donc aussi une action envers nos étudiants.

M. VALLÉE.– Je ne voudrais pas qu'ils gonflent leur contribution avec de la masse salariale. Il ne faudrait pas qu'ils comptent un contrat civique à 30 000 comme un Catégorie C.

Mme HARIR.– Encore une fois, c'est dans leur politique d'animation de leur vie de campus. Le CROUS fait le choix de recourir à des services civiques pour animer chez eux ; ce n'est pas chez nous. Mais c'est au bénéfice de nos étudiants également.

M. VINCENT.– Sur la base de nos interactions passées avec le CROUS, surtout récemment, il faudra être très vigilant sur les actions menées.

Mme DE SUREMAIN.– Nous n'avons pas la main sur la politique du CROUS, mais ce que nous pouvons faire, c'est être demandeur de coparticipation sur des actions que l'on a bien ciblées. On voudrait notamment développer l'aide sociale d'urgence aux étudiants ; on sollicitera très fortement le CROUS là-dessus.

M. VALLÉE.– Un petit commentaire sur la restauration. Le CROUS ou le CNOUS, dans son budget, a une subvention ; 7 € le repas, et ils nous demandaient 3,50 €. Je me suis interrogé, et j'ai partagé cela avec les étudiants : que fait le CROUS actuellement de cette subvention ? Il ne la reporte pas sur les 4,50 €. Il faudrait être très vigilant.

M. LE PRÉSIDENT.– On est d'accord de leur envoyer une facture là-dessus.

Le problème qui peut déstabiliser, c'est que le directeur du CROUS s'en va.

M. VALLÉE.– Je ne trouve pas cela déstabilisant ; je vois cela comme un événement pour construire l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT.– Déstabilisant dans le sens où les dossiers ne sont pas suivis aujourd'hui.

M. VALLÉE.– On sait ce que l'on perd, on ne sait pas ce que l'on gagne. Je suis positif.

M. LE PRÉSIDENT.– Je ne parlais pas du directeur du CROUS, mais simplement du fait qu'il ne réponde plus.

M. VINCENT.– Il répond autant qu'avant, quoi.

Mme FAURE.– Le CROUS est régionalisé. Si le directeur du CROUS de Créteil s'en va, il y a quand même la Région, parce que c'est porté au niveau de la région Île-de-France. Actuellement, beaucoup de choses se font au niveau de la région Île-de-France.

M. LE PRÉSIDENT.– La Région n'a pas du tout la main sur le CROUS. Mais on est d'accord pour envoyer les factures.

Mme FAURE.– Si, les plateformes sont régionales.

M. BASQUIN.– Les groupements d'achat.

Mme FAURE.– La plateforme d'aide sociale est régionale.

M. LE PRÉSIDENT.– On ne va pas lancer un débat sur le CROUS maintenant.

Mme DE SUREMAIN.– On vous propose de passer au vote sur cette proposition de répartition, qui pourrait être modifiée et ajustée en fonction des besoins constatés de notre politique menée.

(Il est proposé à un vote à main levée.)

La répartition des crédits de la CVEC pour l'année 2019 est adoptée à l'unanimité.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Approbation des modalités d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) pour l'année 2019

Mme DE SUREMAIN.– C'est un point qui a été discuté et débattu en CR en début de semaine. Jusqu'à présent, la situation à l'UPEC, c'était d'attribuer une PEDR à un niveau proche du niveau plancher, c'est-à-dire qu'elle a été fixée jusqu'à présent à 3 600 €, sachant que le plancher est à 3 500 € ; c'est une PEDR d'un volume peu élevé.

La situation historique, c'est que cette PEDR est attribuée de façon systématique aux enseignants-chercheurs qui ont fait la demande d'attribution d'une PEDR et qui sont classés par le CNU dans la tranche des 20 % — les mieux classés. Les enseignants-chercheurs de l'université classés dans cette tranche des 20 % étaient systématiquement éligibles à cette PEDR. Ensuite, la Commission Recherche se réservait d'évaluer et d'arbitrer entre les différents dossiers de la catégorie évoluée dans les 30 %, pour voir à quels enseignants-chercheurs attribuer cette PEDR.

Il y avait une forme de contingentement de la répartition de cette PEDR.

Deux choses ont été discutées en CR lundi dernier. C'est pour cela que l'on vous propose deux propositions de délibération.

- Le premier point a porté sur le relèvement du niveau de cette PEDR. La CR a émis un avis favorable au fait de relever cette PEDR de 3 600 € à 4 000 € pour l'année 2019.

Quel serait l'impact d'une telle mesure sur le plan budgétaire ? Il est difficile de le prévoir, mais si on part sur une trentaine d'attributions en se fiant aux attributions des années précédentes — qui ont varié : en 2017, il y a eu 37 attributions, et 23 en 2018 —, cela voudrait dire une augmentation de 12 000 € de cette enveloppe PEDR.

- Un deuxième point a été discuté, qui est d'attribuer cette PEDR non seulement aux enseignants-chercheurs faisant partie des 20 %, mais aussi des 30 % suivant, et de l'attribuer systématiquement. Ce serait un dé-contingentement de cette attribution.

Si l'on regarde ce qui s'est passé les années précédentes, en 2017, parmi la tranche des 30 %, sept enseignants-chercheurs classés n'avaient pas été pris en compte. Si on considère que cela ajouterait sept enseignants-chercheurs faisant partie des 30 % qui toucheraient cette PEDR, multipliés par 4 000, on arrive à 28 000 €. Si on additionne les 28 000 € et les 12 000 €, on est sur une augmentation de l'enveloppe PEDR d'environ 40 000 €.

Voilà l'impact sur la masse salariale, parce que c'est la masse salariale qui est affectée à cette politique de PEDR.

La question qui vous est posée aujourd'hui, c'est est-ce qu'on reste sur l'existant, c'est-à-dire une PEDR à 3 600 €, attribuée systématiquement aux chercheurs faisant partie de la catégorie 20 %, et ensuite la CR se réserve de choisir selon des critères qui parmi la catégorie des 30 % peut toucher cette PEDR — c'est le système « historique » —, ou alors modifier ce dispositif en relevant le niveau de la PEDR de 3 600 € à 4 000 €, et en l'attribuant systématiquement à tous les 20 % et tous les 30 %. La CR n'aurait alors plus à décider, arbitrer qui pourrait bénéficier de cette PEDR parmi les 30 %.

Voilà les termes de la délibération, ce qui est proposé à votre appréciation. Il y a sûrement des remarques ou interrogations sur ces différents éléments.

M. VALLÉE.– En tant que BIATSS, je serais plus pour proposer un système où l'on donnerait entre 200 et 400 à tous les maîtres de conférences et tous les professeurs pour rétribuer leur investissement dans la recherche.

Mme DE SUREMAIN.– Pour rappel, la prime est attribuée aux BIATSS en décembre.

M. VALLÉE.– Mais je note la proposition de la présidence. Des groupes de travail vont être prévus pour les BIATSS. On voit bien que 40 000 € en masse salariale, cela ne pose pas de problème. On voit que pour les avancements de grade pour les techniciens de catégories C, B et A, on nous a proposé 5 000 € l'autre jour et rien n'est finalisé, donc on va encore traîner. C'est compliqué à trouver 5 000 €, mais cela l'est moins quand c'est 40 000.

On a bien vu lors de la campagne d'emplois BIATSS qu'on dépyramidait les postes. Des enseignants-chercheurs ont bien remarqué la manœuvre ; on dépyramidait les postes mais les missions étaient conservées. Cela commence à faire beaucoup. Je ne sais pas si M. Dubois-Randé va subir la même chose que le président de la République, c'est-à-dire que toute cette accumulation va finir par lui exploser au visage, mais on en est un peu là.

M. LE PRÉSIDENT.– Il y a un groupe de travail sur les BIATSS ; je me suis prononcé sur l'indemnitaire BIATSS. J'étais le premier à intervenir en CT. Ma position est extrêmement claire.

Mme DE SUREMAIN.– Nous nous sommes engagés sur le fait que l'indemnitaire BIATSS devait faire l'objet d'un chantier et aboutir à des propositions.

M. LE PRÉSIDENT.– Après, c'est une proposition de la CR ; c'est un vote du CA.

Mme FAURE.– On est aussi pour qu'il y ait un groupe de travail enseignants sur l'indemnitaire sur une méthode similaire, et que l'on en discute globalement ; vous sentez bien qu'il y a une certaine lassitude.

M. LE PRÉSIDENT.– Il ne faut pas opposer enseignants, enseignants–chercheurs et BIATSS. Ce serait un très mauvais propos et cela ne ferait pas avancer le débat. On est vraiment pour l'indemnitaire BIATSS revu ; j'étais le premier en CT à lisser les choses. Maintenant, il faut se mettre au travail et faire des propositions concrètes, je suis bien d'accord.

M. TEBOUL.– Est-ce que cette augmentation engendrerait des restrictions sur certaines dépenses ?

Mme DE SUREMAIN.– L'argent vient toujours de quelque part. 40 000 €, c'est de la masse salariale, ce n'est pas tout à fait un poste BIATSS de catégorie B, et c'est un peu plus qu'une allocation doctorale.

M. MOSCOVICI.– Je ne pense pas me tromper en disant que cette prime d'encadrement doctoral et de recherche est encadrée par les textes dans son montant, et pour informer le conseil d'administration, il est encadré entre 3 500 € et 15 000 € par an.

Mme DE SUREMAIN.– C'est ce qu'on rappelait en présentation, 3 500 €, c'est effectivement le plancher ; on est vers le plancher.

M. LE PRÉSIDENT.– L'UPEC est l'université qui met la prime la plus basse.

Mme BARON.– Les sections de CNU ont des pratiques très différentes en termes de classement sur les quotas A, B et C, les fameux 20, 30 et 50 %. Et certaines sections de CNU ont tout compris au film et font la pratique des maximisations des notes intermédiaires.

Est-ce que le fait de vouloir récompenser systématiquement les A et B, ce n'est pas voter en touche, pour ne pas avoir nos discussions en local de pratiques nationales ?

Il faut finalement qu'on élise et qu'on maximise les notes intermédiaires qui permettent dans certaines universités de pouvoir éventuellement remonter des petits.

M. LE PRÉSIDENT.– Ce débat a eu lieu. Cela aboutit au fait qu'on ne touchera pas dans les primes, parce qu'on avait évoqué la possibilité de rattraper un certain nombre de collègues qui étaient classés à plus. Et compte tenu de cette disparité des CNU, on

n'ouvre pas ce débat. Pour le reste, la CR a discuté. Ce que l'on vous propose, c'est la proposition de la CR ; cela a été discuté en CR.

M. ZIDI. – Étant à la CR depuis un certain nombre d'années, vous pouvez comprendre que ce n'est pas simplement... Il y a eu de la discussion et du débat, déjà sur le principe de l'existence de cette prime ; cela a été un débat assez long à l'époque. Ensuite, sur les montants ; ce que retournent un certain nombre d'élus de la CR, c'est un comparatif avec ce qui se fait ailleurs, même si — comme disait Jacques — on est borné par les textes réglementaires.

Après, l'autre discussion, c'est que l'on a des évaluations qui viennent d'instances nationales que sont les CNU, qui fonctionnent de façon hétérogène. Est-ce que l'on tient compte uniquement de cette évaluation nationale, et en local, on prend cela pour argent comptant, ou est-ce que l'on repart sur des rattrapages de situation qui peuvent poser problème.

On a déjà eu cette discussion pendant des heures et des heures.

La question qui est posée au CA, c'est plus sur un aspect budgétaire dont les chiffres ont été donnés, avec cette augmentation de 400 €. On peut avoir chacun sa position personnelle, mais on est là plus sur un problème de montant, ce n'est pas la philosophie.

Mme DE SUREMAIN. – C'est-à-dire que ce serait une augmentation du plancher ; on passerait de 3 600 à 4 000 ; systématique pour les 20 %, et pour les 30 %, la CR aurait à arbitrer. C'est une proposition mixte. Le relèvement est modéré.

Mme HUMAIN-LAMOURE. – La CR a également beaucoup insisté sur la pluriannualité ; l'attribution d'une PEDR n'est pas quelque chose que l'on vote pour un an mais pour quatre ans.

On engage des fonds sans forcément une très grande visibilité financière. Je suis étonnée de l'estimation à 40 000 €, parce que non seulement on augmenterait de 400 € l'ensemble des bénéficiaires de la PEDR, mais on augmente potentiellement le

nombre de bénéficiaires, en prenant tous les 20 % et tous les 30 %, sachant que cette année, nous avons pu dans l'enveloppe l'attribuer à l'ensemble des 30 % parce qu'il y avait peu de candidatures au regard des années précédentes.

Il faut évidemment compter la montée en charge pluriannuelle. Je ne doute pas du montant annoncé pour une année, mais qu'en sera-t-il trois ans après ? Est-ce que cela a été pris en compte ?

Mme DE SUREMAIN.– Oui, l'annonce de la hausse se fait effectivement sur une année, et c'est ensuite cumulatif sur quatre ans ; cela s'additionne.

Mme BARON.– Les collègues qui ont été au courant ou qui ont participé au débat de la CR nous disent que les autres années, ils ne déposaient pas de dossier. C'est vrai que c'est parfois un peu violent de se reprendre le B ou le C dans la tête.

Là, le fait de dire qu'*a priori* on récompense à la fois les A et les B, beaucoup de personnes qui s'étaient auto censurées jusqu'à maintenant ne vont plus le faire. Il faudrait en avoir une vague estimation, avec des scénarii différents, pour pouvoir avoir une idée un peu plus claire du montant global.

Mme DE SUREMAIN.– Nous ne pouvons pas l'estimer ; nous sommes sur des estimations au vu de ce qui s'est passé les années précédentes, mais cela va modifier les conditions de concours à cette PEDR.

M. VALLÉE.– Est-ce que l'on sait si ces primes vont être défiscalisées et désocialisées pour l'établissement ? On parle d'estimation du coût. Si ce n'est plus défiscalisé, le chercheur sera peut-être plus riche en ayant 3 600 que 4 000.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est quelque chose qui est bloqué et qui n'a pas été arbitré.

Mme DE SUREMAIN.– La proposition de délibération est la suivante, c'est de reprendre la formulation jusqu'à présent existante, c'est-à-dire une prime qui est attribuée à tous les dossiers évalués à 20 %. En revanche, la CR se réserve de choisir parmi les 30 % les candidats qui bénéficieront de cette prime, mais de relever le barème de cette prime de 3 600 à 4 000 €.

M. THAUVRON.– Cela veut dire que les 30 % ne sont pas systématiques.

Mme DE SUREMAIN.– Ce n'est pas systématique, il n'y a pas de dé-contingement. Cela permet de garder la main sur l'enveloppe qui sera attribuée à la PEDR, parce qu'on peut avoir une enveloppe finie, qui demandera des arbitrages, qui pourra être répartie, au-delà des 20 % qui l'auront systématiquement, entre les 30 %. Cela permet de garder une maîtrise budgétaire sur l'ensemble.

M. LE PRÉSIDENT.– Et l'avis du CNU revu par une commission, avec quand même des critères, mais on les connaît les critères.

Mme DE SUREMAIN.– Est-ce que la proposition est claire ? On relève le montant, le barème, et on garde les mêmes dispositifs d'attribution.

(Il n'y a pas d'autres questions.)

On va passer au vote.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

Les modalités d'attribution de la PEDR pour l'année 2019 sont adoptées à l'unanimité moins trois abstentions.

Mme DE SUREMAIN.– Nous vous remercions, et je laisse le président enchaîner sur les points suivants ; je vais devoir vous quitter.

5. PATRIMOINE

5. 1. Approbation du projet de Bâtiment de recherche biomédicale

M. LE PRÉSIDENT.– On parle de ce projet depuis plusieurs années ; il a été vu en CR et passe maintenant au vote en Conseil d'Administration.

M. POIRET.– Bonjour à tous. Ma présentation est la même que celle qui a été donnée à la Commission Recherche le 18 décembre 2018. La date n'a pas changé de manière

à ce que les mêmes choses soient dites en toute transparence à l'ensemble des personnes.

→ Un projet CPER

C'est une opération CPER qui a été cofinancée par la Région à hauteur initialement de 20 millions d'euros. La participation a été ramenée à 16 par une défalcation de la TVA, et l'UPEC ajoutait 3 millions d'euros, ce qui faisait une opération d'environ 19 millions toutes dépenses confondues (TDC) à l'issue de la pré-programmation.

→ BRB, le Projet et ses enjeux

L'opération consiste à construire sur la parcelle de la faculté de médecine un bâtiment écoresponsable — ce n'est pas uniquement une volonté, c'est également une obligation légale désormais — qui soit dédié à la recherche biomédicale translationnelle, et qui regroupe les équipes sur une surface de plancher d'environ 6 000 m², dont environ 5 000 m² de plateaux techniques, laboratoires différents, avec différents niveaux de confinement.

À terme, l'implantation de ce bâtiment permettra la réalisation d'un autre bâtiment éventuel, qui pourrait atteindre 4 000 m² en surface de plancher utile, sachant que l'ensemble se porterait à 10 000 m² ; c'est à peu près tout ce que nous autorise aujourd'hui le coefficient d'occupation des sols de cette parcelle. Si on veut construire davantage, il faudra demander l'autorisation de la mairie de Créteil.

→ Gestion du projet depuis l'obtention de son financement CPER

Après l'obtention de cette opération CPER, nous avons engagé en 2017 un programmiste, qui a notamment travaillé avec les équipes de l'IMRB et celles de la faculté de médecine pour détailler les besoins et les partenariats possibles, de manière à envisager plusieurs scénarios, qui ont été examinés par l'IMRB et qui ont fait l'objet d'un choix au sein de l'IMRB ; chacun rentrant dans l'enveloppe budgétaire, je précise.

→ Le projet et ses enjeux

L'idée est de prévoir un bâtiment modulaire pouvant évoluer dans le temps suivant des besoins ; le bâtiment est *a priori* construit pour une période plus longue que les besoins actuels. Une certaine modularité a été prévue de manière à faire évoluer ce bâtiment à mesure que les besoins de recherche pourraient eux-mêmes être nouveaux.

Des espaces collaboratifs performants, évolutifs, avec également une volonté de l'université de remplir tous les objectifs réglementaires en développement durable, voire d'essayer d'aller un peu plus loin en faisant un bâtiment à énergie positive, mais cela dépendra du coût global.

Les coûts présentés ici sont des coûts globaux ; on est bien en TDC. Une réflexion est également demandée aujourd'hui sur les coûts de fonctionnement de ce bâtiment et la manière dont ils sont pris en compte, pour faire en sorte de voir que ce bâtiment est viable.

Le scénario retenu par le COPIL est d'environ 4 000 m² de surface utile, qui accueillera environ 180 personnes, avec un hall, des bureaux administratifs, mais surtout à peu près 2 000 m² de plateaux techniques ; ils sont détaillés ci-joint.

Une plateforme de Big Data, avec beaucoup d'ordinateurs et de serveurs ; un laboratoire d'expérimentation préclinique ; un laboratoire d'immuno-monitoring cellulaire autour de trois thématiques : cellulaire, génomique et protéomique clinique ; un plateau de recherche translationnelle ; un plateau santé-environnement, sachant qu'il y aurait notamment une plateforme spécifique pour étudier les conséquences de la pollution sur la santé ; un plateau de thérapie cellulaire ; une plateforme de vaccins Targeting ; et des locaux communs, notamment chambre froide, etc., permettant le fonctionnement de l'ensemble de ces plateformes.

À ces 2 000 m² s'ajoutent environ 1 700 m² de bureaux, équipements de recherche pour trois équipes : les équipes 4, 8 et 16 de l'IMRB, et environ 1 000 m² de locaux partagés — ce sont des L1, donc 35 postes de travail, et des L2, donc 24 postes de

travail. Également des locaux logistiques et des locaux techniques, nécessaires au fonctionnement du bâtiment.

→ Implantation prévisionnelle

Le bâtiment serait implanté suivant la flèche rouge ; il serait accolé à la faculté de médecine, en lien avec cette dernière. Il y aurait notamment des liens qui permettraient des circulations de personnels ; l'idée est que l'on puisse passer de l'hôpital à la faculté à ce nouveau bâtiment sans avoir à sortir.

Également des liens à étudier avec l'hôpital, notamment de réseaux pneumatiques. Si l'hôpital, comme il en est question pour l'instant, souhaite mettre en place un réseau pneumatique au sein de Mondor, on pourrait faire bénéficier ce nouveau bâtiment de ce réseau, permettant des circulations d'échantillons et d'autres documents de ce type plus rapide, sans avoir des déplacements de personnes.

→ Environnement bâti

Je vous ai mis quelques photos. L'hôpital Mondor, c'est le grand bâtiment avec la croix bleue. Le bâtiment actuel de la faculté, c'est le bâtiment qui est dans l'ombre. La photo avec une voiture dans le champ est l'endroit où se situerait ce nouveau bâtiment, qui serait perpendiculaire à l'actuel bâtiment de la faculté de médecine.

→ Calendrier de l'opération

En 2018 a eu lieu la faisabilité, le programme, avec différents scénarios. Aujourd'hui, il vous est demandé d'approuver le principe de construction de ce bâtiment de manière à ce que l'on puisse passer à un appel à maîtrise d'œuvre. Ce concours va s'étaler sur à peu près six mois ; c'est un concours assez lourd, puisqu'il suppose un projet d'architecte spécifique pour ce bâtiment. Ce sont des préconisations légales assez lourdes.

Cela permettra ensuite de commencer les études techniques qui s'étaleront du dernier trimestre 2019 à l'ensemble de l'année 2020, avec notamment l'instruction du permis de construire, qui prend à peu près six mois pour être étudié.

En 2021, il y aura l'appel à l'ensemble des différents postes de travaux, maçonneries, etc. Un début des travaux sans doute en 2021, courant juillet, pour une phase de travaux prévue sur 2021–2022, *a priori* sans retard, il est peu probable. On peut envisager que le bâtiment soit livré fin 2022, et plus vraisemblablement début 2023.

→ Équipe de projet

Le pilotage sera assuré par une équipe dédiée comprenant le Président, l'ensemble des VP intéressés au projet, et l'administration. Seront également invités assez logiquement les utilisateurs, pour qu'ils puissent régulièrement donner leur avis sur des évolutions éventuelles, ainsi que des représentants des financeurs, que ce soit la région Île-de-France et l'INSERM, qui va notamment financer le premier équipement de ce bâtiment.

→ Financements – coûts

Le programmiste a fait un travail d'une part de programmation, mais aussi de coût de financement de ce bâtiment à hauteur d'environ 600 000 € par an, qui seront financés de la manière suivante :

- En faisant des déplacements d'équipes, on va libérer des locaux à Mondor qui vont nous permettre de rendre à l'hôpital ses espaces, et donc économiser sur le coût de fonctionnement de ces espaces.
- Des ressources propres de la faculté de médecine seront mises à disposition.
- Une participation de l'IMRB ;
- L'université de l'UPEC assure, comme pour l'ensemble des bâtiments, le coût du chauffage, de l'électricité, de la surveillance et de l'entretien.

Avec l'ensemble de ces apports, on est à un coût pour l'instant de 625 000 €, ce qui couvrirait a priori l'ensemble des dépenses afférentes.

→ Actions à mener

Il reste quelques arbitrages à mener, qui seront examinés en début d'année dans le cadre de la maîtrise d'œuvre notamment, avec des précisions sur le programme

fonctionnel et technique de l'opération, sur les affectations, mais également des problématiques à gérer avec l'AP-HP : la première, que j'ai évoquée, c'est le pneumatique ; la deuxième, c'est que suivant la position du bâtiment, il faut envisager une convention de cour commune avec l'AP-HP pour rapprocher le bâtiment de la limite de la parcelle, ou bien l'éloigner si l'AP s'y refuse ; et enfin, préciser également les objectifs de développement durable, à savoir quel type de bâtiment on veut, et quel type de dépense énergétique nous sommes prêts à accepter.

L'ensemble fera l'objet d'un dépôt du dossier d'expertise auprès du rectorat ; c'est la procédure habituelle.

On vous demande d'approuver le principe de ce bâtiment car il faut une approbation du CA sur le principe de construction de ce bâtiment accolée au dossier d'expertise, qui comprendra l'ensemble du programme et son coût de réalisation.

Je vous remercie.

M. TEBOUL.– Vous indiquez au début du document que la Région contribue beaucoup au financement de ce projet, et que l'UPEC beaucoup moins. Est-ce que pour cette raison, la Région a des exigences à l'égard de l'UPEC qui entrent en contradiction avec ce que l'UPEC souhaite ?

M. POIRET.– Non. Ce qui aurait dû se produire du fait de ce financement, c'est que la Région soit maître d'ouvrage. Aujourd'hui, au vu de la complexité d'une intervention à Mondor, la Région préfère que l'UPEC gère la maîtrise d'ouvrage, notamment parce que la construction de ce bâtiment va nécessiter de dévier un réseau d'eau de Mondor ; la Région préfère que l'UPEC le gère avec l'hôpital en direct. Voilà un peu ce qui est changeant par rapport à d'habitude. C'est la Région qui est à la maîtrise d'ouvrage pour la plupart des opérations dont la Région assure le financement, ce qui est logique. Là, il y a une demande de la Région qui est que l'UPEC soit maître d'ouvrage, ce qui nous assure pour le coup une meilleure maîtrise immédiate de l'ensemble de l'évolution des travaux. Au vu de la complexité de l'opération, on aura

sans doute une assistance maîtrise d'ouvrage, mais c'est nous qui allons gérer en direct la phase de construction, mais également la phase de parfait achèvement pour lequel un certain nombre de dérèglements sont toujours constatés, nécessitant une intervention rapide des prestataires, et qui pour le coup, suivant les cas, demandent une intervention de la Région. Quand c'est la Région qui a financé, les prestataires sont plus redevables vis-à-vis de la Région que vis-à-vis de l'utilisateur.

Pour le programme scientifique, il n'y a pas d'exigence de la Région, simplement le fait de dépenser les opérations.

M. LE PRÉSIDENT. – Sauf que c'était initialement sur le Labex.

M. VALLÉE. – Je ne vais pas parler de la nécessité de construire un bâtiment recherche, puisque ce n'est pas le sujet, et c'est de toute façon une nécessité ; on l'attend tous depuis un certain temps.

Je voulais savoir s'il y avait une volonté de regrouper les laboratoires de biologie au sein de la faculté de médecine ?

À la lecture de la présentation, je m'interroge. Déjà, je ne vois pas l'AP-HP dans les partenaires financiers ou autres. Je ne sais pas s'ils ont oublié qu'il y avait un R dans CHUR*. On libère des locaux chez eux, peut-être qu'ils considèrent que c'est leur participation à ce projet.

C'est un projet de l'UPEC, que l'on s'entende bien ; il y a déjà eu des scénarios qui ont l'air d'avoir été discutés, mais seulement au sein de l'IMRB.

M. POIRET. – Et de la faculté de médecine.

M. VALLÉE. – Mais comme c'est un projet structurant de l'UPEC,

M. LE PRÉSIDENT. – Non, cela a toujours été discuté au sein de l'UPEC.

C'est bien un bâtiment de l'université, et pas un bâtiment de l'INSERM.

M. POIRET. – C'est la direction du Patrimoine qui a engagé le programmiste et qui l'a fait travailler sur un bâtiment scientifique. Par contre, les utilisateurs finaux sont

l'IMRB, et il va de soi que c'est à eux qu'il revenait de dire ce qu'ils souhaitaient dans ce bâtiment ; c'est de la manière dont ils ont été associés.

M. VALLÉE.– Cela a dû être discuté au conseil scientifique de l'IMRB, par exemple.

On parle d'un espace modulable permettant d'accueillir plusieurs équipes, mais trois pages plus loin, on s'aperçoit que c'est focalisé sur trois équipes.

Je m'interroge, parce que les espaces ont déjà été distribués.

Page 6, vous parlez d'un comité de pilotage. Je ne sais pas qui est ce comité de pilotage, à moins que ce soit les gens qui sont nommés page 12, qui sont le Président de l'UPEC, le VP Patrimoine, le VP de la Commission Recherche, le DGS et le DGS adjoint au Patrimoine. Je ne sais pas si ce sont les meilleurs experts.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous pouvons élargir ce COPIL. Il y aura notamment le vice-doyen assurance.

M. VALLÉE.– Il y a ensuite écrit : « les futurs utilisateurs ». Les futurs responsables de ces structures plutôt, parce qu'« utilisateurs », quand on est doyen, directeur de l'IMRB, etc., je ne sais pas si c'est le meilleur mot pour ces titres.

Le doyen, est-ce que l'on rajoute un S ? Parce que là, on sous-entend qu'il n'y a que le doyen de la fac de médecine. C'est dommage que le doyen de la faculté des sciences ne soit pas là, parce qu'il soutient quand même beaucoup de laboratoires de l'IMRB via la partie Recherche.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est une bonne idée.

M. VALLÉE.– Soit c'est un jouet que pour la faculté de médecine et pour l'IMRB, soit c'est un jouet pour tout l'UPEC.

M. LE PRÉSIDENT.– D'abord, j'espère que ce n'est pas un jouet ; ce n'est pas du tout l'objet.

Par ailleurs, que les doyens de sciences soient dedans, cela me convient.

Mais si on met les doyens de sciences, je pense que le [...] * sera très inquiet.

(Discussions croisées.)

M. POIRET. – Je vais préciser que lorsqu'on parle de bâtiment modulable, cela veut dire que les équipes qui y sont accueillies n'ont pas nécessairement vocation à y être pour 15 ou 20 ans. Il se trouve que sur 6 000 m², nous ne pouvons pas non plus accueillir toutes les équipes de l'IMRB. Il a été acté au sein de l'IMRB, et en tant que soutien — c'est le rôle de la fonction du Patrimoine, c'est qu'on est support —, ce n'est pas à nous de décider qui va ou non dans ce bâtiment. C'est une décision qui importe à la faculté de médecine, l'IMRB.

La seule exigence du Patrimoine, c'est que ce soit quelque chose de modulable. Les équipes qui sont accueillies n'ont pas nécessairement vocation à être là tout le temps, parce que peut-être qu'un jour ces équipes n'existeront plus, qu'elles ne feront plus le même type de recherche. On souhaite que le bâtiment en lui-même puisse accueillir aujourd'hui un type d'activité, dans cinq ans un autre type d'activité, et ce sans que les surcoûts de réinstallation soient importants. C'est en cela que le terme modulable est choisi ; on souhaite que ce bâtiment puisse évoluer.

Aujourd'hui, on procède également à la restructuration de la faculté de médecine, ce qui veut dire qu'il y a un grand bouleversement dans l'ensemble des équipes de l'IMRB, ce qui explique pourquoi certaines vont rester à Mondor, d'autres vont venir dans ce bâtiment, d'autres vont rejoindre la faculté de médecine. De cette manière, c'est à l'IMRB de définir la politique interne. Certains locaux communs sont utilisés par plusieurs équipes, les L1, L2, L3 par exemple. Ce sont des espaces suffisamment rares pour qu'ils fassent l'objet d'une utilisation précise dans le cadre de programmes de recherche spécifiques.

M. THAUVRON. – De façon générale, c'est un projet structurant et important pour la recherche biomédicale. Là, on vote juste sur le projet immobilier. Ce qui est dommage, c'est que nous n'ayons pas eu de présentation du projet scientifique.

Si je reprends le PowerPoint, on a trois équipes de recherche — la 4, la 8, la 16 —, mais je ne sais pas quelles sont les équipes derrière et combien de personnes sont derrière ces équipes.

M. LE PRÉSIDENT.– Cela fait 200 personnes.

M. THAUVRON.– Quelles sont les équipes ?

M. LE PRÉSIDENT.– Ce projet s'intègre dans le projet global de l'IMRB. Des locaux seront déménagés dans le cadre de la faculté, permettant à certaines équipes de s'étendre ; au niveau de l'hôpital, à certaines équipes de changer. Il y a une espèce de chassé-croisé. Il faudrait voir le projet global, mais ce n'est peut-être pas l'objet. Il s'agissait là essentiellement du bâtiment.

Aujourd'hui, ces équipes travaillent sur les maladies chroniques et l'environnement, puisqu'il y avait dans le cadre du projet de l'IMRB tout un focus sur l'environnement ; c'est une politique soutenue par l'université. Il y a également tout le focus sur l'approche vaccinale, qui était ce pourquoi le CPER a été accepté par la Région.

M. THAUVRON.– Justement, comme c'est un projet très structurant, est-ce qu'à l'occasion du prochain CA ou de celui d'après on pourrait avoir une présentation scientifique du projet, à la fois par le doyen de la faculté de médecine et par le directeur de l'IMRB, qui sera sur le centre recherche ? Est-ce que cela pourra être mis à l'ordre du jour du prochain CA ?

M. LE PRÉSIDENT.– Bien sûr, oui, cela peut être mis à l'ordre du jour du prochain CA ; cela a été présenté en CA très largement. Il y a eu un point scientifique en CR avec l'ensemble des personnes que tu cites.

Là, il s'agit de se positionner sur le principe de lancer le bâtiment.

M. THAUVRON.– Une question sur la maîtrise d'ouvrage. Il y a une inquiétude sur la région Île-de-France ; on nous a rassurés, ce ne sera pas la Région.

M. POIRET.– Je ne sais pas si c'est fait pour rassurer ; cela ne me rassure pas tout le temps.

M. THAUVRON.– Cela fait plus de travail pour l'UPEC, mais cela rassure la maîtrise du projet.

Le calendrier de l'opération, qui se termine avec une livraison si possible en 2022, ne risque-t-il pas d'entraîner un report des crédits de ce CPER ?

M. LE PRÉSIDENT.– Non, on a la réponse ferme de la Région.

M. THAUVRON.– Le budget était initialement de 20 millions.

M. POIRET.– 23 millions ; 20 millions la Région, 3 millions UPEC. Et puisque c'est un bâtiment de recherche, il y a une règle spécifique : les crédits de construction ou même d'investissement recherche ne sont pas assujettis à la TVA. Il a fallu un an pour bien s'assurer de cela, y compris en demandant à un avocat spécifique, parce que ce ne sont pas des petites sommes. La Région nous a défalqués un peu plus ; 20 millions, si on retire la TVA de l'époque, on était plutôt à 16,2 millions. La Région a arrondi à 16, mais l'UPEC n'a pas diminué sa participation ; elle est restée à 3 millions désormais hors TVA.

M. THAUVRON.– Sachant que c'est un projet budgété en 2014. Depuis, les coûts ont probablement augmenté. Est-on certain qu'au niveau de l'UPEC la rallonge sera bien de 3 millions, et pas de beaucoup plus compte tenu de l'inflation des coûts ?

M. POIRET.– Le travail du programmiste en 2018 était précisément de nous dire si cela rentrait dans l'enveloppe ou s'il fallait rajouter. Le programmiste est à peu près certain que quel que soit le scénario retenu, on était dans une enveloppe large de 19 millions. Il y a peut-être encore quelques coûts à affiner, mais on est plutôt vers la baisse que vers la hausse. L'UPEC n'a donc *a priori* pas besoin de rajouter davantage ; on est bien sur 16+3. C'est le travail du programmiste de faire en sorte que cela rentre dans l'enveloppe, ou de nous préciser si cela ne rentre pas dans l'enveloppe.

M. GADESSAUD.– Ma question porte sur le caractère énergie positive du bâtiment ; cela pourrait être une raison qui pourrait tomber lorsque l'UPEC rajoute 3 millions. Il

faudrait peut-être avoir une réflexion, au-delà de la politique globale de l'UPEC, qui est très en retard sur la question du développement durable. Cela pourrait être une décision de remettre de l'argent pour que l'on économise à terme.

On sait bien que les architectes ne sont pas les utilisateurs, y compris et surtout sur les flux. On a quelques exemples dans l'université. Cela pourrait être une réflexion au-delà du positionnement à mon avis impérieux et nécessaire de l'UPEC.

M. POIRET.– C'est un point qui avait été soulevé par Jacques au niveau de la CR. L'avantage de ces bâtiments, c'est qu'ils sont effectivement très jolis sur le papier, mais dans le fonctionnement, c'est beaucoup plus complexe. Si on prend l'exemple de la VSE et les volets qui sont censés s'ouvrir et se fermer tout seuls pour jouer sur la luminosité, il y en a déjà trois qui ne fonctionnent plus, alors que le bâtiment a un an et demi. La HQE est une exigence, mais il faut regarder dans le détail pour ne pas se retrouver avec un bâtiment qui sur le papier est magnifique mais qui en réalité ne fonctionnera qu'un an ou deux, et qu'il faudra ensuite régulièrement surveiller de près au niveau des installations techniques.

M. THAUVRON.– Est-ce qu'on peut lancer le concours de maîtrise d'ouvrage début 2019 comme indiqué, alors que l'expertise n'a pas eu lieu, et que cette expertise doit être envoyée à la préfecture de région ?

M. POIRET.– Il se trouve que le programmiste — c'était dans sa mission — a déjà rédigé une grande partie de l'expertise. Ce qui lui manquait, c'était le choix du scénario. Le travail du programmiste était notamment, y compris parce qu'il y a eu une période de flottement, qu'il commencerait à rédiger comme pour la dalle une partie de l'expertise de manière à ce que l'on avance sur ce que l'on pouvait avancer cette année.

L'expertise est donc quasiment rédigée.

Il fallait un choix de scénario, et il fallait ensuite un accord sur le mode de financement, car l'expertise comprend le financement de la construction et le

financement du fonctionnement du bâtiment. Il y avait des discussions là-dessus pour savoir qui finançait quoi. C'est un impératif de l'expertise d'avoir l'ensemble de ces coûts pris en charge. *A priori*, elle peut maintenant être déposée assez rapidement.

M. THAUVRON.– Et a-t-on un calendrier de déblocage des fonds ?

M. POIRET.– Je ne sais pas.

J'ai tendance à penser que la Région suit cela avec attention.

M. LE PRÉSIDENT.– Valérie Pécresse demande à chaque fois quand est-ce que ce bâtiment est voté. Je la vois prochainement. On a un fort soutien, je pense qu'on en aura un également pour lever des obstacles.

M. WOLKENSTEIN.– Il s'agit d'un bâtiment qui a un intérêt pour l'UFR de médecine. Vous avez vu que cette matinée, les IUT ont présenté des ouvertures de formation ; si on veut être attractif sur un territoire universitaire, il y a l'enseignement et la recherche. On est dans une dynamique qui a été soulignée par ce Conseil d'Administration de logique darwinienne. Je crois que la communauté de cette université s'est approprié le drapeau de la transformation sociétale. La santé a besoin, vis-à-vis du Petit Paris, de surfaces de recherche, avec un tissu social de la recherche, c'est-à-dire des chercheurs et une capacité d'attractivité vers ces surfaces.

Il y a deux manières d'être attractif : par des projets architecturaux, et la capacité à financer sur ressources propres un certain nombre d'emplois pour habiter les métiers de l'enseignement et de la recherche.

Bien entendu, ne doutez pas une seconde que je soutienne ce projet. Non seulement je le soutiens, mais je pense que c'est un atout majeur pour l'attractivité de notre université.

Dernier point sur le calendrier ; en termes de lancement du programme 2022, je pense que l'agilité et la flexibilité de la modularité d'un bâtiment en fonction de la logique darwinienne, c'est à la fois l'évolution géographique de la recherche et de l'enseignement, et des structures — j'entends par là les fusions d'universités. La

recherche en 2022 aura profondément bougé. Trois ans dans ce domaine, c'est immense. L'attractivité et les cibles d'attractivité que l'on pourrait avoir pour des équipes à l'horizon 2025–2030... la futurologie n'est pas de mise.

(Il n'y a pas d'autres questions.)

M. LE PRÉSIDENT.– Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

<p><i>Le projet de Bâtiment de recherche biomédicale est adopté à l'unanimité.</i></p>

6. CONTRAT ET CONVENTION

6.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université

M. BASQUIN.– C'est un point usuel ; il s'agit comme à chaque réunion de CA de vous rendre compte des conventions et contrats qu'a signés le Président de l'université dans le cadre de la délégation de compétences que vous lui avez consentie en début de mandature.

Je ne pense pas qu'il y ait nécessité, compte tenu de la nature des conventions intervenues, de faire un spot sur telle ou telle convention.

Le seul élément, c'est de signaler un nombre relativement important de conventions intervenues, témoignant de l'activité soutenue de la présidence ces derniers mois. Vous avez des conventions qui interviennent dans le champ de la formation, de la recherche, de la gestion immobilière, de la mise en œuvre des formations.

Voilà une activité soutenue, mais rien de très particulier pour une université de la taille de la nôtre.

QUESTIONS DIVERSES

M. TEBOUL.– J'ai une question à poser au nom d'un membre de mon syndicat, et c'est une question récurrente. Il s'agit du problème de la répartition entre les cours magistraux et les travaux dirigés à l'intérieur des UFR. On observe que certaines UFR de l'UPEC modifient cette répartition en augmentant de plus en plus le nombre de TD, et en diminuant le nombre de cours magistraux pour des raisons financières.

Cela pose trois problèmes :

- Les enseignants augmentent leur temps d'enseignement, et ont par conséquent moins de temps pour leurs recherches.
- Il existe une inégalité entre les enseignants ; on observe notamment que pour les matières similaires, la répartition entre cours magistraux et TD varie selon les UFR.
- Certains enseignants sont soucieux d'un certain équilibre pédagogique, et par conséquent continuent quand même à faire des cours magistraux, mais ils les font sous la forme de TD, ce qui est d'ailleurs contraire à une jurisprudence.

À partir de là, on voudrait savoir ce que vous entendez faire sur ce point, et notamment quelles actions pourraient être menées pour éviter que l'on en arrive à des difficultés trop importantes.

M. LE PRÉSIDENT.– Je suis complètement d'accord sur cela. Maintenant, c'est une action de la CFVU. Il faut relayer là pour que ce soit instruit en CFVU. Je propose de transmettre cette information en CFVU.

M. GADESSAUD.– Le collègue qu'évoque Gérard est issu de ma composante. Si c'est ma composante qui est désignée dans ce que tu viens d'évoquer, sur la baisse du nombre d'heures d'amphi, déjà c'est faux sur la dernière campagne de réhabilitation il y a cinq ans, et cela n'a pas été fait pour des raisons financières, parce que cela a conduit à augmenter le volume horaire global, et donc augmenter la charge financière.

Les raisons qui ont conduit à cela sont éminemment pédagogiques sur une réflexion de ce qu'est un diplôme de licence professionnelle, qui est un diplôme d'insertion, et qui doit se fonder sur la professionnalisation.

Une chose très intéressante, c'est la définition de ce qu'est un amphi. Un cours magistral doit être entendu comme un enseignement théorique donné sous la forme d'un cours didactique exclusif de toute participation des étudiants.

Ce n'est pas le mode pédagogique que je souhaite qui soit majoritaire dans une licence professionnelle. La réponse est pédagogique, pédagogique et pédagogique.

Après, qu'il y ait une réflexion sur une harmonisation d'un niveau de diplôme pour l'UPEC, je ne peux que l'appeler de mes vœux.

M. LE PRÉSIDENT. – On va globaliser et passer la main à la CFVU sur ce dossier. Merci à vous tous.

La séance est levée à 13 heures 32.